



*Juillet 2025*

# La **LETTRE** de la **SÉCURITÉ** **INTÉRIEURE**



# SOMMAIRE

<b>L'ÉDITO DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>LÉGION D'HONNEUR</b>	<b>4</b>
<b>À L'AGENDA</b>	<b>5</b>
<b>L'ACTUALITÉ DU CRSI</b>	<b>6</b>
Inauguration de la statue du colonel Arnaud Beltrame à Bry-sur-Marne	6
Événement « Continuum de sécurité à l'horizon 2035 »	7
Rencontres de la Vallée de l'Oise	7
Conférence « Résilience alimentaire et sécurité nationale »	8
Conférence à La Baule	9
Conférence à Biganos	10
<b>LE CRSI DANS LES MÉDIAS</b>	<b>11</b>
<b>SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ : RECENSION</b>	<b>18</b>
Insécurité et délinquance en 2024	18
Litanie des faits divers	20
<b>DOSSIER SPÉCIAL : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE</b>	<b>29</b>
La situation agricole française et européenne	30
La chute de l'emploi agricole	37
Les acteurs de la souveraineté agricole et agroalimentaire	38
Point d'actualité Mercosur	42
Maîtrisons nos dépendances, nos indépendances et nos interdépendances - par Arnaud Rousseau, président de la FNSEA	43
La souveraineté alimentaire - par Céline Imart, députée européenne	45
Résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale - par Stéphane Linou, pionnier du mouvement Locavore en France, et Françoise Laborde, ancienne sénatrice	48
La France ne nourrit plus les siens - par Renaud d'Hardivilliers, journaliste	52
<b>LE CRSI EN RÉGION</b>	<b>62</b>
<b>RECEVEZ NOS DERNIERS TRAVAUX</b>	<b>63</b>
<b>ILS NOUS SOUTIENNENT</b>	<b>64</b>



## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



### THIBAUT DE MONTBRIAL

Chers amis,

Le CRSI a le plaisir de vous adresser sa dernière Lettre de la Sécurité Intérieure de la saison.

Dans la logique qui nous a vu étendre cette année nos travaux et réflexion à la souveraineté, et dans un monde de plus en plus dérégulé et incertain, nous avons souhaité consacrer notre dossier à la souveraineté alimentaire.

Nos sociétés ont longtemps tenu pour acquis que nos assiettes seraient toujours pleines. Pourtant, il n'y a que quelques décennies que cette question vitale n'est plus un sujet.

La lecture des pages qui suivent permet de comprendre comment les bouleversements mondiaux pourraient remettre en cause cette tranquillité. En cette matière comme dans le domaine énergétique, il faut anticiper et désormais penser l'impensable. Cette agilité d'esprit ne doit désormais plus quitter les décideurs en charge des enjeux de sécurité et de souveraineté.

Je profite de cet éditorial pour vous souhaiter à tous un bel été 2025, avec une pensée toute particulière pour ceux d'entre vous qui êtes engagés dans nos forces de sécurité intérieure ou de sécurité civile notamment, pour qu'il se déroule au mieux.

Je me réjouis de vous retrouver à la rentrée.

*Bonne lecture !*  
Thibault de MONTBRIAL  
Président du CRSI



# LÉGION D'HONNEUR

Le CRSI a le plaisir d'annoncer la nomination de **Thibault de Montbrial** au grade de chevalier de la Légion d'honneur par le décret du 11 juillet 2025, publié au journal officiel du 13 juillet 2025.

Nommé sur le contingent du ministère de l'Intérieur, il est le 3<sup>ème</sup> membre du CRSI à être ainsi distingué en un an. Frédéric Encel et Florence Bergeaud-Blackler avaient été nommés par le décret du 3 juillet 2024.

13 juillet 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 6 sur 100

## Présidence de la République

### ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

#### Décret du 11 juillet 2025 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur

NOR : PRER2513316D

Par décret du Président de la République en date du 11 juillet 2025, pris sur le rapport du Premier ministre et des ministres et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu les déclarations du conseil de l'ordre portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, pour prendre rang à compter de la date de réception dans leur grade :

#### Ministère de l'intérieur

*Au grade de chevalier*

M. de Montbrial (Thibault, Denis, Marie), avocat, fondateur d'un centre de réflexion sur la sécurité intérieure ; 35 ans de services.



# À L'AGENDA

## SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18 Conférence Châtillon	19	20
21	22	23 Rentrée du CRSI Paris	24	25	26	27 Conférence Perpignan
28	29	30				

## OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			01	02	03	04
05	06	07	08 Conférence Saumur	09	10	11
12	13	14 Conférence Courbevoie	15	16 Conférence Aix-en-Provence	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Les invitations seront envoyées à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Toutes les informations sur [www.crsi-paris.fr](http://www.crsi-paris.fr)



## L'ACTUALITÉ DU CRSI

### INAUGURATION DE LA STATUE DU COLONEL ARNAUD BELTRAME À BRY-SUR-MARNE



#### **Hommage au colonel Arnaud Beltrame : une statue inaugurée en présence des hautes autorités**

Le mardi 27 mai à Bry-sur-Marne (Val d'Oise), Thibault de Montbrial participait à la cérémonie d'inauguration d'une statue en hommage au colonel Arnaud Beltrame, mort le 24 mars 2018 après s'être volontairement substitué à un otage au cours de l'attaque terroriste islamiste du 23 mars à Trèbes (Aude).

Cette commémoration s'est tenue en présence du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale le général Hubert Bonneau, du maire de la commune Charles Aslangul, ainsi que de la famille du Colonel Arnaud Beltrame.

## « CONTINUUM DE SÉCURITÉ À L'HORIZON 2035 »

Le 26 juin, Thibault de Montbrial est intervenu lors du colloque « *Continuum de sécurité à l'horizon 2035* », organisé par Agora Managers à la Maison du Barreau à Paris. Cette journée de travail a réuni plus de 250 participants : représentants des forces de l'ordre, de l'État, du monde judiciaire, experts cyber, responsables sûreté et acteurs industriels



La matinée s'est notamment construite autour de la promulgation de la loi Tabarot (28 avril 2025) relative au renforcement de la sûreté dans les transports.

Thibault de Montbrial a présenté sa vision pour la France en termes de sécurité. Il a notamment abordé la question de la responsabilisation du citoyen.

## RENCONTRES DE LA VALLÉE DE L'OISE



Le même jour, Thibault de Montbrial est intervenu à L'Isle-Adam (Val-d'Oise), à l'invitation du maire Sébastien Poniatowski, pour un moment d'échange convivial réunissant plus de 200 participants, parmi lesquels de nombreux élus locaux.

Cette rencontre a permis d'aborder les enjeux de sécurité, de cohésion nationale et de transmission des valeurs républicaines.



## AGORA MANAGERS « RÉSILIENCE ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ NATIONALE »

Le mercredi 2 juillet, en partenariat avec ANEWS Sécurité (Agora Managers), le CRSI organisait une émission spéciale sur la souveraineté alimentaire, intitulée « *Résilience alimentaire et sécurité nationale* ». Les experts Stéphane Linou et Renaud d'Hardivilliers ont pu revenir sur les principaux enjeux liés à ces questions. Thibault de Montbrial avait introduit l'émission avant de la conclure.



[Accéder au replay](#)



## CONFÉRENCE À LA BAULE

Le jeudi 3 juillet, Thibault de Montbrial donnait une conférence à La Baule sur les grands enjeux de sécurité et de souveraineté devant plus de 250 personnes, parmi lesquels le maire de la Baule Franck Louvrier, ainsi que de nombreux adhérents du CRSI Grand Ouest.

Le lendemain, des rencontres avec la police municipale, les services de la ville, et des Baulois, ont donné lieu à des échanges passionnants.



## CONFÉRENCE À BIGANOS

Le mercredi 9 juillet, Thibault de Montbrial donnait une conférence à Biganos (Gironde), en présence du maire Bruno Lafon, du maire d'Arcachon Yves Foulon et de la sénatrice Florence Lassarade.

Près de 150 personnes ont assisté à cette réunion publique, au cours de laquelle les questions de sécurité et de souveraineté ont été abordées.



Le lendemain, Thibault de Montbrial a visité l'entreprise de drones civils et militaires Reflet du Monde située à Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde).



Marc Morin, candidat LR sur le bassin d'Arcachon aux législatives de 2024, et l'essayiste Thibault de Montbrial. J.-P.D.

### BIGANOS

## Thibault de Montbrial parle de souveraineté et de sécurité

La semaine dernière, la salle des fêtes de Biganos a accueilli une conférence animée par Thibault de Montbrial, président fondateur du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI), créé en 2015. Un groupe de réflexion, dédié aux questions de sécurité intérieure et de souveraineté nationale.

De nombreux élus de droite du Bassin étaient présents, parmi lesquels Florence Lassarade, sénatrice LR de la Gironde, Bruno Lafon, maire Divers droite (DVD) de Biganos, et Yves Foulon, maire LR d'Arcachon. L'événement était organisé par

Marc Morin, candidat LR malheureux aux législatives de 2022 et 2024 sur le Bassin.

Thibault de Montbrial a centré son intervention sur les enjeux de souveraineté et de sécurité intérieure, insistant sur la nécessité, selon lui, d'une politique migratoire « fondée sur la capacité d'accueil et la volonté d'intégration ». Il a également souligné que la justice « ne répond plus avec l'efficacité et la rigueur qu'exige la situation actuelle », en insistant notamment sur le traitement des mineurs délinquants.

**Jean-Pierre Despeyroux**

## LE CRSI DANS LES MÉDIAS



**Frédéric Encel** s'est entretenu avec The Epoch Times le vendredi 6 juin.

“ *Donald Trump n'a pas d'approche diplomatique des relations internationales.* ”

[Lire l'article](#)

**Florence Bergeaud-Blackler** s'est entretenue sur l'organisation des Frères musulmans en France le dimanche 8 juin.

“ *On est dans un cadre où il ne faut pas confondre musulman et islamisme.* ”

[Lire l'article](#)



**Béatrice Brugère** était face à Jean-Jacques Bourdin sur Sud Radio le lundi 9 juin.

“ *Dès le premier délit grave, il faut une courte peine de prison.* ”

[Accéder au replay](#)



Thibault de Montbrial était l'invité de Darius Rochebin sur LCI le mardi 10 juin.

“  
*Nous vivons la fin d'un cycle.*”

[Accéder au replay](#)



Thibault de Montbrial était l'invité d'André Bercoff sur Sud Radio le mardi 10 juin.

“  
*Gouverner, c'est s'inscrire dans la dynamique d'une France millénaire. Cela implique une vision.*”

[Accéder au replay](#)

Thibault de Montbrial était l'invité de Christine Kelly sur CNEWS le mardi 10 juin.

“  
*La délinquance résiduelle des années 50 est devenue un fait de société.*”

[Accéder au replay](#)





Béatrice Brugère réagissait sur la justice des mineurs, dans l'émission des GG sur RMC le 11 juin.

“ Il faut apprendre à un mineur que le respect de l'autre, c'est primordial dans une société.

[Accéder au replay](#)

Thibault de Montbrial revenait sur les émeutes liées à la victoire du PSG en finale de la Ligue des Champions dans le JDD le mercredi 11 juin.

“ L'État doit montrer sa force.

[Lire l'article](#)



Béatrice Brugère réagissait sur BFMTV aux propos tenus par le Garde des Sceaux, Gerald Darmanin sur des propositions pénales le jeudi 12 juin.

“ Une bonne sanction doit être pédagogique et comprise.

[Accéder au replay](#)



**Patrick Stefanini** intervenait sur BFMTV lors d'une soirée spéciale consacrée à la violence des jeunes, le jeudi 12 juin.

“ *Il y a beaucoup d'armes, ustensiles qui peuvent devenir des armes par destination et dont la vente n'est pas interdite aux mineurs.* ”

[Accéder au replay](#)



**Frédéric Encel** était l'invité d'Apolline de Malherbe sur BFMTV pour évoquer le conflit entre l'Iran et Israël le lundi 16 juin.

“ *Autant sur le dossier iranien, Israël est à peu près dans le droit international ; autant le dossier à Gaza est éminemment critiquable.* ”

[Accéder au replay](#)

**Frédéric Encel** était l'invité de France Inter pour s'exprimer sur le conflit entre l'Iran et Israël le lundi 16 juin.

“ *Iran-Israël : la guerre jusqu'où ?* ”

[Accéder au replay](#)





**Frédéric Encel** était l'invité de la matinale de RTL pour évoquer le conflit entre Israël et l'Iran le lundi 16 juin.

“  
*La situation n'est pas évidente.*”

[Accéder au replay](#)

**Marie-Hélène Thoraval** était l'invitée de Caroline Roux sur Europe 1 le mardi 17 juin.

“  
*La municipalité est un laboratoire extraordinaire.*”

[Accéder au replay](#)



**Marc Trévidic** était invité dans l'émission Punchline présentée par Laurence Ferrari pour évoquer les menaces d'attentats sur le sol français le vendredi 20 juin.

“  
*Il y a toujours un risque.*”

[Accéder au replay](#)







**Thibault de Montbrial** était l'invité de Margot Haddad sur LCI sur LCI le dimanche 6 juillet.

“ *Les polices municipales ont toute leur place dans le dispositif de sécurité en France.* ”

[Accéder au replay](#)

**Patrick Stefanini** était l'invité du Figaro le jeudi 17 juillet pour débattre avec la présidente de France terre d'asile Najat Vallaud-Belkacem sur les questions migratoires.

“ *Il y a une raison qui explique, sans la justifier, la difficulté à éloigner les clandestins : la mauvaise volonté des pays d'origine. Nous y sommes confrontés en permanence.* ”

[Lire l'article](#)



# SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ : RECENSION

## INSÉCURITÉ ET DÉLINQUANCE EN 2024 : BILAN STATISTIQUE SSMSI

Le 11 juillet 2025, le **Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)** publie sa 9<sup>e</sup> édition du bilan statistique « Insécurité et délinquance », consacré à l'année 2024 qui a vu l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques en France.

### Contexte 2024

L'année 2024 a été marquée par des événements sécuritaires importants, notamment avec les JO, les émeutes en Nouvelle-Calédonie, et les troubles en Martinique et en Guadeloupe.

### Principaux résultats 2024 vs 2023

#### Atteintes aux personnes

- **Homicides:** 976 victimes (-2%)  
Première baisse depuis 2020
- **Répartition des homicides:**  
75% hors cadre familial  
11% conjugaux (108 victimes)
- **Tentatives d'homicide:**  
4 290 victimes (+7%)
- **Total des violences sexuelles:**  
122 400 victimes (+7%)  
+11% par an depuis 2016
- **Viols et tentatives:**  
46 100 victimes (+9%)
- **Profil des victimes de violences sexuelles:**  
85% de femmes  
58% de mineurs  
19% <10 ans ; 39% 10-17 ans

- **Total des violences physiques:**  
449 800 victimes (+1%)
- **Violences physiques intrafamiliales:**  
244 400 victimes (+3%)  
+11% par an depuis 2016  
74% des victimes sont des femmes
- **Violences physiques hors cadre familial:**  
205 500 victimes (0%)  
dont 69 % d'hommes

#### Atteintes aux biens

- **Vols avec armes:**  
8 600 infractions (-1%)
- **Vols violents sans arme:**  
48 300 infractions (-11%)  
Vols concentrés dans les grandes unités urbaines
- **Vols sans violence contre des personnes:**  
607 800 victimes entendues (-5%)
- **Cambriolages de logement:** 218 200 infractions (0%)  
Majorité des victimes +45 ans
- **Vols de véhicule:**  
137 600 véhicules (-2%)  
28% par des 13-17 ans  
50% par des 18-29 ans



- **Vols dans les véhicules:**  
256 100 véhicules (+1%)
- **Destructions et dégradations volontaires:**  
528 800 infractions (-4%)

### Stupéfiants

- **Usage de stupéfiants:**  
290 500 mis en cause
- **Trafic de stupéfiants:**  
52 300 mis en cause (+7%)

### Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement

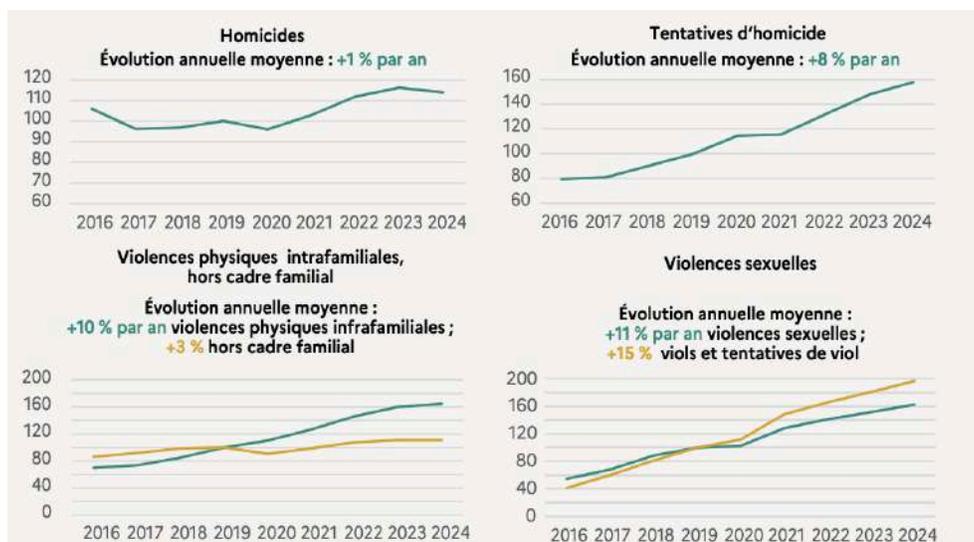
- 417 300 victimes (+1%)  
50% des faits sont en lien avec le numérique (31% en 2016)

### Élucidation (2023-2024)

- **Atteintes aux biens:**  
7% élucidées
- **Atteintes aux personnes:**  
50% élucidées, dont 65% pour les homicides et tentatives et 79% pour les violences physiques intrafamiliales

### Profils des mis en cause

- **Les mis en cause de 18-29 ans:**  
Surreprésentés dans les vols et les stupéfiants (usage 64%, trafic 56%, vols d'accessoires 57%, vols de véhicule 50%, cambriolages 41%)
- **Les mis en cause mineurs (13-17 ans):**  
Fortement présents dans les vols avec arme 31%, les vols violents sans arme 35%, et les vols de véhicule 28%
- Plus de **6 mis en cause sur 10** ont entre **13 et 29 ans** pour les vols de véhicule, les vols liés aux véhicules ou les cambriolages de logement
- **Part des étrangers mis en cause:**  
**8%** de la population  
37% des cambriolages de logement  
39% des vols dans les véhicules  
22% du trafic de stupéfiants
- Le groupe de nationalité le plus représenté pour le trafic de stupéfiants est celui des **ressortissants d'Afrique**. Pour 4% de la population résidant en France, ils sont 15% des mis en cause.



## LITANIE DES FAITS DIVERS

**Le 1<sup>er</sup> juin**, quatre membres d'une même famille sont percutés par un automobiliste à Grenoble (Isère) en marge des célébrations du titre du PSG en Ligue des champions. Deux d'entre eux sont grièvement blessés.

**Le 1<sup>er</sup> juin**, un adolescent de 17 ans est tué à coups de couteau à Dax (Landes), en marge des célébrations de la victoire du PSG en Ligue des champions.

**Le 1<sup>er</sup> juin**, un jeune homme de 23 ans meurt à Paris après avoir été violemment percuté par un automobiliste, en marge des célébrations du sacre européen du PSG.

**Le 1<sup>er</sup> juin**, un policier de la brigade canine de Rennes est grièvement blessé après avoir été touché au visage par un mortier d'artifice tiré lors des célébrations de la victoire du PSG en Ligue des champions à Coutances (Manche).

**Le 1<sup>er</sup> juin**, plusieurs dizaines d'individus agressent les forces de l'ordre à Poitiers (Vienne), en marge des célébrations de la victoire du PSG en finale de la Ligue des champions. Un véhicule de police est endommagé et une tentative d'incendie vise un poste de police.

**Le 1<sup>er</sup> juin**, deux individus armés, auteurs d'un home-jacking, sont interpellés après une course-poursuite dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement à Paris. Trois policiers sont blessés lors de l'intervention.

**Le 1<sup>er</sup> juin**, un squatteur de 34 ans est violemment agressé à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Un père et ses deux fils, excédés par les occupations illégales dans leur immeuble, sont mis en examen pour tentative de meurtre.

**Le 2 juin**, un homme de 53 ans est interpellé à Puget-sur-Argens (Var) après avoir tué un voisin et en avoir blessé un autre par balle.

**Le 2 juin**, une femme est retrouvée morte à son domicile à Livron-sur-Drôme (Drôme). Son compagnon est grièvement blessé. Une enquête criminelle est ouverte.

**Le 2 juin**, deux suspects, dont un mineur, sont placés en garde à vue après la découverte de plus de 600 kg de résine de cannabis et 48.000 euros en liquide dans un appartement de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

**Le 2 juin**, un homme de 33 ans est retrouvé mort, tué par arme blanche, dans un appartement de la cité Campagne Lévêque à Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement).

**Le 2 juin**, trois marins-pompiers sont agressés au cutter à Marseille (Bouches-du-Rhône) alors qu'ils portent secours à un homme présenté comme étant en crise. Le suspect est interpellé.

**Le 3 juin**, un homme est mortellement poignardé lundi soir à Quimper (Finistère). Sa compagne, présente sur les lieux et en état d'ivresse, est placée en garde à vue.

**Le 3 juin**, un homme placé en garde à vue dans un commissariat de Marseille (Bouches-du-Rhône) se rebelle, blessant deux policiers.

**Le 4 juin**, une jeune femme est légèrement blessée dans la nuit à Montélimar (Drôme) après des tirs de kalachnikov sur la façade de la maison dans laquelle elle se trouvait.

**Le 4 juin**, trois corps en décomposition sont découverts lors d'une procédure d'expulsion



dans un appartement du Pontet (Vaucluse). Il s'agirait d'une mère et de ses deux enfants majeurs.

**Le 5 juin**, le journaliste Christophe Beaugrand et son compagnon sont violemment agressés par deux individus lors d'une tentative de home-jacking à leur domicile de Sèvres (Hauts-de-Seine).

**Le 5 juin**, cinq malfaiteurs armés pénètrent dans une villa de Cannes (Alpes-Maritimes) en pleine nuit, menaçant une baby-sitter et un enfant de 5 ans, avant de dérober des objets de luxe d'une valeur de 100.000 euros.

**Le 6 juin**, une femme de 48 ans est retrouvée morte à son domicile de Libourne (Gironde). L'autopsie confirme l'origine criminelle du décès.

**Le 6 juin**, le rabbin Élie Lemmel est violemment agressé à coups de chaise à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) une semaine après avoir déjà été pris pour cible à Deauville (Calvados). L'agresseur est interpellé.

**Le 6 juin**, un homme décède à Villeneuve-Tolosane (Haute-Garonne) après avoir été interpellé par les gendarmes à la suite d'une altercation dans une station-service.

**Le 7 juin**, un jeune homme de 19 ans s'évade du palais de justice alors qu'il est présenté à un juge. Il est poursuivi pour tentative de meurtre à Versailles (Yvelines).

**Le 7 juin**, un adolescent est enlevé et séquestré à Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne). La victime subit des violences sexuelles et est filmée par ses agresseurs. Deux suspects sont interpellés.

**Le 8 juin**, un lycéen de 17 ans est placé en garde à vue à Dijon (Côte-d'Or) pour tentative d'assassinat après avoir partagé son intention de tuer une camarade sur les réseaux sociaux. Il est signalé sur la plateforme PHAROS et interpellé dans son établissement scolaire.

**Le 8 juin**, sept sapeurs-pompiers sont pris pour cible par un groupe d'individus alors qu'ils interviennent pour secourir un homme grièvement blessé à Lesparre-Médoc (Gironde).

**Le 8 juin**, un homme de 54 ans est neutralisé par balle par les policiers lors d'une intervention pour violences conjugales à Wingles (Pas-de-Calais).

**Le 8 juin**, lors d'un contrôle dans une épicerie de nuit du centre-ville de Dijon (Côte-d'Or), les policiers saisissent 330 bouteilles de protoxyde d'azote, des puffs électroniques et plusieurs dizaines de paquets de cigarettes. Le gérant est placé en garde à vue.

**Le 9 juin**, un homme d'une vingtaine d'années est tué par balle sur le parking d'une salle de réception à Fleury-Mérogis (Essonne). Une enquête pour homicide volontaire est ouverte.

**Le 9 juin**, un adolescent de 15 ans est grièvement blessé par balles dans la nuit à Sevran (Seine-Saint-Denis).

**Le 9 juin**, un policier en civil est blessé à Bordeaux (Gironde) après avoir été traîné sur plusieurs mètres par un automobiliste stationné sur une place réservée à la police. Le conducteur est placé en garde à vue.

**Le 9 juin**, un homme de 41 ans est mis en examen et placé en détention provisoire après le viol d'une adolescente de 15 ans, à Saint-Genis-Laval (Rhône).



**Le 10 juin**, une assistante d'éducation est grièvement blessée au couteau à l'entrée du collège Françoise-Dolto à Nogent (Haute-Marne). Elle succombe à ses blessures. L'auteur présumé des faits, un élève de 14 ans, est interpellé par les gendarmes.

**Le 10 juin**, une femme de 39 ans est violemment agressée par quatre adolescentes à Montpellier (Hérault), après être descendue du tramway. Quatre jeunes filles, âgées de 14 à 17 ans, sont interpellées par les policiers.

**Le 11 juin**, un policier est blessé à Grigny (Essonne) après avoir été percuté par une motocross lors d'une intervention liée à un trafic de stupéfiants. Le conducteur, âgé de 24 ans, est interpellé.

**Le 11 juin**, trois jeunes hommes sont blessés par balle en l'espace de 24 heures à Grenoble et à Échirolles (Isère).

**Le 11 juin**, en cavale depuis près d'un mois après avoir profité d'une permission de sortie, Ismaël Boujti, condamné pour avoir hébergé le meurtrier du brigadier Éric Masson, est interpellé à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse).

**Le 12 juin**, une adolescente de 17 ans est secourue par les policiers dans la nuit à Compiègne (Oise) après avoir sauté dans la rivière pour échapper à un homme qui l'aurait violée sous la menace d'armes blanches. Le suspect est activement recherché.

**Le 13 juin**, un livreur spécialisé dans le transport de bijoux est braqué dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris. L'auteur des faits emporte une sacoche d'une valeur de 100.000 euros.

**Le 13 juin**, le corps d'un jeune homme tué par balle est découvert sur les berges du Lez à Montpellier (Hérault).

**Le 14 juin**, deux frères péruviens sont interpellés en flagrant délit de vol dans des hôtels de luxe à Paris. Ils sont également soupçonnés d'avoir commis un vol de 12 montres de luxe d'une valeur de 180.000 euros à Monaco. Trois complices présumés sont arrêtés à Nice (Alpes-Maritimes). Les 5 suspects sont connus des services de police.

**Le 14 juin**, un migrant de 24 ans est tué et sept autres personnes sont blessées, dont un enfant de 2 ans, lors d'une fusillade survenue près du camp de Loon-Plage (Nord). Deux suspects sont interpellés.

**Le 14 juin**, un homme est grièvement blessé à la gorge et au torse à l'arme blanche à Pau (Pyrénées-Atlantiques).

**Le 14 juin**, un jeune trader de 26 ans est enlevé et séquestré à Juvisy-sur-Orge (Essonne). Ses ravisseurs veulent lui extorquer 50.000 euros en cryptomonnaies.

**Le 14 juin**, deux commerçants sont mis en examen à Paris pour "*blanchiment en bande organisée*" dans le cadre d'une enquête sur un réseau d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). À l'issue de leur défèrement devant le juge d'instruction, ils sont placés sous contrôle judiciaire

**Le 14 juin**, un adolescent de 16 ans meurt et un autre est grièvement blessé dans un accident de scooter sur la RD 62 à La Grande-Motte (Hérault). Le conducteur de la voiture impliquée, sans permis et sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, est mis en examen et placé en détention provisoire.

**Le 14 juin**, une femme de 53 ans est violemment agressée dans le hall de son immeuble dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Un homme de 33 ans est soupçonné d'avoir tenté de la tuer et est interpellé.



**Le 15 juin**, un jeune homme de 22 ans est poursuivi à Mont-de-Marsan pour avoir publié un site internet vendant de faux arrêts de travail. L'enquête permet d'identifier plus de 42.000 demandes pour un préjudice de 250.000 euros. Le mis en cause comparaitra en novembre.

**Le 15 juin**, un homme est mortellement blessé à l'arme blanche lors d'une violente rixe dans le centre de Marseille.

**Le 15 juin**, un homme est tué et un autre grièvement blessé par balles dans la nuit à Drancy (Seine-Saint-Denis), lors d'une soirée alcoolisée. Plusieurs personnes sont interpellées. Une enquête pour meurtre en bande organisée est ouverte.

**Le 16 juin**, un homme de 57 ans armé et retranché chez lui à Metz (Moselle) est grièvement blessé par balle après avoir ouvert le feu sur les policiers. Il succombe à ses blessures. Un policier est grièvement blessé.

**Le 16 juin**, un homme de 41 ans est grièvement blessé par balle dans la nuit à Besançon (Doubs).

**Le 16 juin**, une policière est blessée lors d'un contrôle routier à Nîmes (Gard), après un refus d'obtempérer d'un automobiliste de 19 ans en état d'ivresse.

**Le 16 juin**, un automobiliste de 37 ans est grièvement blessé par arme blanche à Marseille (Bouches-du-Rhône), à la suite d'un différend avec un autre conducteur.

**Le 16 juin**, deux hommes s'introduisent dans une villa d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) et braquent les habitants et leurs convives. Ils exigent des objets de valeur et menacent les personnes présentes avant de prendre la fuite.

**Le 16 juin**, un gendarme du PSIG est blessé par balle lors d'une patrouille à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane).

**Le 16 juin**, un homme de 52 ans est retrouvé grièvement blessé à Montluçon (Allier) après avoir été torturé à son domicile. Une information judiciaire est ouverte pour tentative d'homicide aggravée.

**Le 16 juin**, une femme de 38 ans est retrouvée morte à Puisserguier (Hérault), au domicile d'un homme de 77 ans toujours recherché. Le parquet évoque "*une mort violente*".

**Le 17 juin**, un homme se donne la mort en sautant du troisième étage avec son fils de 10 ans dans les bras à Vénissieux (Rhône). L'enfant est grièvement blessé.

**Le 17 juin**, trois policiers sont blessés à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) lors de l'interpellation d'un homme souffrant de troubles psychiatriques. L'un d'eux est poignardé au thorax.

**Le 17 juin**, les policiers d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) saisissent 74 kilos de cocaïne, 150.000 euros en liquide et plusieurs armes à feu, ainsi que des centaines de munitions, lors d'une perquisition à Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne). Un homme est placé en garde à vue.

**Le 18 juin**, un détenu incarcéré pour trafic de stupéfiants s'évade du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces (Isère) lors d'une sortie encadrée. Pris en charge par des complices, il est interpellé deux semaines plus tard.

**Le 18 juin**, deux hommes sont interpellés à Feyzin (Rhône) lors de la livraison de 200 kg de résine de cannabis en provenance d'Espagne.



**Le 18 juin**, le domicile du footballeur Layvin Kurzawa (La Celle-Saint-Cloud, Yvelines) est la cible d'une tentative de cambriolage. Un mineur de 17 ans est interpellé sur place.

**Le 19 juin**, un homme de 29 ans agresse trois personnes à l'arme blanche mardi soir à Sens (Yonne). Une femme de 32 ans est grièvement blessée. Le suspect, inconnu de la police, est interpellé et hospitalisé en psychiatrie.

**Le 19 juin**, une femme est grièvement blessée à coups de couteau à Tours (Indre-et-Loire), dans un appartement occupé par deux jeunes femmes. L'agression survient lors d'un différend avec un homme venu pour une prestation sexuelle. Le suspect est toujours en fuite.

**Le 19 juin**, un jeune homme est enlevé en pleine rue à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) par quatre individus armés et encagoulés. Ses ravisseurs réclament une rançon de 50.000 euros à sa famille.

**Le 20 juin**, un touriste américain de 18 ans est grièvement blessé dans la nuit à Paris, après une chute de 10 mètres depuis le pont d'Iéna, à la suite d'une altercation avec un chauffeur de VTC.

**Le 20 juin**, une élève de l'École nationale des finances publiques est victime d'une violente agression au couteau à Noisiel (Seine-et-Marne). L'auteur présumé, un homme sans domicile fixe, est maîtrisé par un témoin avant d'être placé en garde à vue puis interné en psychiatrie.

**Le 20 juin**, une jeune femme voilée âgée de 20 ans est agressée dans la soirée dans le quartier Croix-Rouge à Reims (Marne), alors qu'elle marchait dans la rue. Plusieurs suspects sont en fuite.

**Le 20 juin**, un homme est mort noyé dans le Rhin à Huningue (Haut-Rhin) après avoir tenté de fuir un contrôle de police.

**Le 20 juin**, deux policiers sont blessés à Bagnols-sur-Cèze (Gard), lors d'une intervention pour un différend familial. L'un des protagonistes s'en est violemment pris à eux avec un tournevis. L'agresseur est déjà connu des services de police.

**Le 21 juin**, un jeune homme est mortellement blessé par arme blanche à Marseille (3<sup>e</sup> arrondissement). Les policiers de la DCOS sont en charge des investigations.

**Le 22 juin**, une fusillade éclate lors d'un mariage à Goult (Vaucluse). La mariée et un des assaillants sont tués, trois autres personnes sont grièvement blessées.

**Le 22 juin**, un adolescent de 17 ans affilié à l'État islamique est interpellé dans la Sarthe. Il projetait des attentats contre des synagogues, des sex-shops et des événements festifs. Il est mis en examen et placé en détention provisoire.

**Le 23 juin**, un policier est blessé dans la nuit à Bar-le-Duc (Meuse) après avoir été percuté et traîné par un véhicule lors d'une intervention consécutive au braquage d'un distributeur de boissons. Le fonctionnaire fait usage de son arme de service à trois reprises.

**Le 23 juin**, une femme de 63 ans et son fils de 33 ans sont retrouvés morts par balle dans un appartement d'Argenteuil (Val-d'Oise). Le suspect, un membre de la famille, est toujours recherché.

**Le 23 juin**, trois hommes sont blessés par balle, dont un grièvement, dans la nuit à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise). Le tireur prend la fuite armé d'une Kalachnikov.



**Le 23 juin**, deux adolescents sont blessés, dont un grièvement, à l'arme blanche à Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin). La procureure de Strasbourg évoque un différend entre jeunes dont l'origine reste floue. Les auteurs sont toujours recherchés.

**Le 23 juin**, une femme est égorgée au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Son fils de 23 ans, souffrant de troubles psychiatriques, est interpellé et placé en garde à vue.

**Le 23 juin**, un contrôle routier effectué sur l'aire de Dole-Audelange (Jura) a permis aux douaniers de Besançon de saisir 1,8 tonne (18 millions d'euros) de pollen de cannabis dissimulé dans un camion frigorifique.

**Le 24 juin**, deux personnes, dont un policier belge, sont mortes lors d'une course-poursuite transfrontalière sur la D14 en Moselle. Suspecté de transporter des produits stupéfiants, l'automobiliste refuse d'obtempérer. Il décède fauché par une voiture, tandis que son complice est placé en garde à vue pour complicité de refus d'obtempérer aggravé et trafic de stupéfiants.

**Le 26 juin**, une patrouille de la brigade anticriminalité (BAC) essuie des tirs à Ajaccio (Corse-du-Sud). Le suspect, muni d'une arme à feu de calibre 7x65, est interpellé sans faire de blessé.

**Le 26 juin**, un conducteur, sous l'empire de l'alcool et de la cocaïne, percute un véhicule transportant deux infirmières sur l'A8 dans les Alpes-Maritimes. Les trois sont décédés.

**Le 26 juin**, quatre hommes sont mis en examen à Mulhouse (Haut-Rhin) pour l'enlèvement, la séquestration et l'agression d'un adolescent de 17 ans.

**Le 27 juin**, six personnes sont blessées, dont deux grièvement, lors d'échanges de coups de

feu à Nîmes (Gard). L'auteur est toujours en fuite.

**Le 27 juin**, un go-fast transportant 2,4 tonnes de cocaïne est intercepté au large de Fort-de-France (Martinique) par la Marine nationale. Quatre hommes sont interpellés et placés en détention provisoire.

**Le 27 juin**, un homme recherché depuis janvier après une évasion lors d'un transfert, est abattu à Sochaux (Doubs). Le parquet de Montbéliard ouvre une information judiciaire pour assassinat et association de malfaiteurs.

**Le 27 juin**, un homme décède à la suite d'une bagarre entre automobilistes survenue à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Le suspect est mis en examen pour violences sous l'emprise de stupéfiants et placé sous contrôle judiciaire.

**Le 28 juin**, un adolescent de 16 ans est tué par balle dans la nuit à Vernon (Eure). Le parquet d'Évreux ouvre une enquête pour homicide volontaire, confiée à la DCOS de Rouen.

**Le 29 juin**, une fusillade éclate dans la nuit au sud d'Avignon (Vaucluse). Trois hommes ont été blessés par balles de kalachnikov, dont un grièvement. Deux des victimes sont connues pour trafic de stupéfiants.

**Le 29 juin**, une importante rixe éclate dans la nuit à Mâcon (Saône-et-Loire) impliquant 80 personnes. Quatre blessés, dont un policier, sont recensés.

**Le 29 juin**, un homme est grièvement blessé par balle à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dans une zone déjà marquée par un meurtre survenu trois mois plus tôt.

**Le 29 juin**, une femme de 37 ans est tuée à Avignon (Vaucluse) sous les yeux de ses



quatre enfants. Son mari est interpellé sur les lieux avant d'être placé en garde à vue.

**Le 29 juin**, une famille est victime d'un home-jacking à Puteaux (Hauts-de-Seine). Trois individus armés pénètrent dans leur domicile, agressent les occupants et dérobent un téléphone et une tablette tactile.

**Le 29 juin**, une femme est violemment agressée dans un tramway à Nantes (Loire-Atlantique), après avoir demandé à deux passagers de baisser le son de leur musique. L'un des agresseurs, un algérien de 23 ans en situation irrégulière, est interpellé.

**Le 1<sup>er</sup> juillet**, un vaste réseau criminel impliqué dans l'importation de stupéfiants entre l'Espagne et la France est démantelé. Plus de trois tonnes de drogue sont saisies et neuf personnes sont mises en examen. Huit d'entre elles ont été placées en détention provisoire, tandis que la neuvième est placée sous contrôle judiciaire.

**Le 2 juillet**, un homme de 18 ans, se revendiquant de la mouvance "incel", est interpellé près d'un lycée dans la région de Saint-Étienne (Loire) avec deux couteaux. Il est mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste et écroué, selon le parquet national antiterroriste (PNAT).

**Le 2 juillet**, un habitant maîtrise un cambrioleur entré chez lui par effraction à Rouen (Seine-Maritime). Le suspect est placé en garde à vue.

**Le 2 juillet**, quatre hommes sont interpellés et placés en garde à vue après l'agression filmé d'une femme. Les suspects sont identifiés grâce à l'exploitation de la vidéo.

**Le 3 juillet**, un adolescent meurt à Gourdon (Saône-et-Loire) dans un accident de la route. Le véhicule, conduit par un mineur, refuse

d'obtempérer aux forces de l'ordre. Quatre mineurs sont blessés, dont un grièvement.

**Le 3 juillet**, un homme de 32 ans, armé d'un couteau et en proie à des troubles psychiques, est neutralisé par balle par un gendarme à Marsilly (Charente-Maritime).

**Le 3 juillet**, un homme de 40 ans refuse de s'arrêter lors d'un contrôle à Corbeil-Essonnes (Essonne) et se lance dans une course-poursuite avec les policiers. Il percute deux véhicules de police. Il est remis en liberté sous contrôle judiciaire.

**Le 4 juillet**, un homme de 18 ans transportant de la drogue se jette dans la Seine à Argenteuil (Val-d'Oise) pour échapper à un contrôle de police. Les policiers le sauvent.

**Le 5 juillet**, trois hommes soupçonnés de vols à la fausse qualité sont interpellés à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Ils se faisaient passer pour des policiers afin de dépouiller des personnes âgées.

**Le 6 juillet**, une adolescente de 16 ans poignarde à six reprises la nouvelle compagne de son ex-petit ami à Versailles (Yvelines). Elle est mise en examen pour tentative d'homicide et placée en détention provisoire. Son beau-père qui l'accompagnait est sous contrôle judiciaire.

**Le 6 juillet**, un enfant de 2 ans meurt à l'hôpital de Toulouse (Haute-Garonne) après avoir été retrouvé inconscient. Sa mère et son compagnon sont mis en examen et incarcérés pour maltraitance ayant entraîné la mort.

**Le 6 juillet**, trois militaires de l'opération Sentinelle sont blessés au couteau dans la nuit à Saint-Étienne (Loire), alors qu'ils se trouvent en civil. Le suspect, âgé de 21 ans, est jugé en comparution immédiate le 11 juillet. Il



est reconnu coupable et condamné à 36 mois d'emprisonnement dont 6 assortis d'un sursis probatoire.

**Le 6 juillet**, un homme ivre et armé d'un couteau sème la panique dans une chapelle de Rennes (Ille-et-Vilaine). Maîtrisé par des fidèles, il est interpellé par les forces de l'ordre.

**Le 6 juillet**, le corps sans vie d'un nourrisson est découvert dans une machine à laver à Valenton (Val-de-Marne). La mère est placée en garde à vue puis hospitalisée. Une information judiciaire pour meurtre aggravé est ouverte.

**Le 7 juillet**, un homme de 19 ans est poignardé à mort en pleine rue, dans la nuit au Grau-du-Roi (Gard). Les faits semblent liés à une rixe entre bandes rivales.

**Le 7 juillet**, une mère de famille est violemment agressée à son domicile à Suresnes (Hauts-de-Seine) par deux hommes en raison de ses investissements cryptomonnaies.

**Le 8 juillet**, une femme enceinte est tuée par balle dans la nuit à Metz (Moselle). Son compagnon, blessé à la jambe, la conduit à l'hôpital, où elle est déclarée morte. Les enquêteurs cherchent à déterminer le mobile de l'agression et à identifier les auteurs des coups de feu.

**Le 8 juillet**, une femme de 46 ans est tuée par balle dans la nuit à Marseille (5<sup>e</sup> arrondissement). Des tirs ont traversé la porte de son appartement. Une enquête est ouverte pour assassinat en bande organisée.

**Le 8 juillet**, un jeune homme armé d'un couteau agresse un policier à Rouen (Seine-Maritime), avant d'être neutralisé par un tir et interpellé. L'individu aurait des antécédents psychiatriques récents.

**Le 8 juillet**, un policier affecté à la CRS 28 de Montauban (Tarn-et-Garonne) se donne la mort à son domicile. Il s'agit du douzième suicide dans la police nationale depuis le début de l'année.

**Le 8 juillet**, une joggeuse britannique de 35 ans est mortellement percutée à Beaune (Côte-d'Or) par un automobiliste qui avait consommé de la drogue.

**Le 10 juillet**, un homme est tué par balles à Nîmes (Gard), dans le quartier du Mas-de-Mingue. Un autre homme est blessé, tandis que plusieurs coups de feu sont aussi tirés dans d'autres secteurs de la ville.

**Le 10 juillet**, un nourrisson de huit mois est grièvement blessé par deux chiens au Pont-de-Claix (Isère). Une rixe oppose ensuite la famille de l'enfant au propriétaire des animaux. Un gendarme est blessé.

**Le 11 juillet**, dans la nuit, deux militaires du 92<sup>e</sup> Régiment d'infanterie sont grièvement blessés au couteau lors d'une rixe dans le centre de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). L'un des deux a fini par décéder le lendemain. L'auteur présumé des coups de couteau a déjà été condamné et encourt la réclusion criminelle à perpétuité «*du fait de sa récidive*», selon le parquet.

**Le 11 juillet**, un quinquagénaire est tué au sabre à son domicile de Marsolan (Gers), dans la nuit. Un jeune suspect est placé en garde à vue.

**Le 11 juillet**, un homme est mis en examen à Dijon (Côte-d'Or) après s'être fait passer pour un pédiatre. Il est soupçonné d'avoir agressé sexuellement une femme de 17 ans.

**Le 11 juillet**, un détenu de 20 ans s'évade de la prison de Corbas près de Lyon (Rhône) en se dissimulant dans le sac de son codétenu libéré. Lié à la criminalité organisée et



suspecté d'un double assassinat, il fait l'objet d'une notice rouge d'Interpol. Il est finalement interpellé le 14 juillet et placé en détention provisoire avec son complice.

**Le 11 juillet**, un membre de la délégation du Koweït, chargé de l'hospitalité du Prince pour la cérémonie du 14 juillet, s'est fait violemment arracher sa montre de luxe dans un centre commercial de région parisienne.

**Le 13 juillet**, un adolescent de 16 ans est grièvement blessé par balle dans un gîte de Largentière (Ardèche). Deux personnes sont en garde à vue.

**Le 13 juillet**, un homme est poignardé dans un bus de nuit près de la porte d'Orléans à Paris (XIV<sup>e</sup> arrondissement). L'agresseur est toujours en fuite.

**13 juillet**, un garçon handicapé de 12 ans est agressé par un individu impliqué dans une rixe à Paris (XIII<sup>e</sup> arrondissement).

**Le 13 juillet**, un motard de la gendarmerie est grièvement blessé par un chauffard à Gujan-Mestras (Gironde) lors d'un refus d'obtempérer. L'auteur présumé des faits est interpellé quelques heures plus tard.

**Le 13 juillet**, un adolescent est mort percuté par un homme ivre circulant à moto à Vénissieux (Rhône). Le chauffard est placé en garde à vue. Son frère, recherché par la justice, a également été interpellé sur les lieux.

**Le 13 juillet**, deux palestiniens s'agressent au couteau sous un métro aérien à Paris (XVIII<sup>e</sup> arrondissement). Un suspect est interpellé et placé en garde à vue.

**Le 13 juillet**, un rabbin est victime d'une agression à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). L'homme est traité de "sale juif" et frappé avec une bouteille. L'individu alcoolisé est placé en garde à vue différée.

**Le 13 juillet**, un motard de la gendarmerie est grièvement blessé à Gujan-Mestras (Gironde), après avoir été percuté par un automobiliste refusant d'obtempérer. L'individu est placé en détention provisoire.

**Le 14 juillet**, un jeune homme est tué par balle en pleine rue à Montargis (Loiret). Une enquête pour homicide volontaire est ouverte par le parquet et l'identité de la victime reste à confirmer.

**Le 14 juillet**, une quinzaine d'individus attaquent des policiers à la suite de faux appels dans à Annemasse (Haute-Savoie). Un Algérien sous OQTF est interpellé.

**Le 14 juillet**, un contrôleur de la SNCF est violemment agressé dans un train entre Brive et Paris. Un policier hors service maîtrise l'agresseur.

**Le 14 juillet**, une voiture-bélier est projetée sur la devanture d'un bar puis incendiée. Les faits pourraient être liés à une fusillade vieille d'une semaine. Les suspects sont toujours en fuite.

**Le 14 juillet**, un homme fonce sur un véhicule de police dans la cité de Frais Vallon à Marseille (13<sup>e</sup> arrondissement) dans la nuit. Il souhaitait libérer son frère interpellé.

**Le 14 juillet**, les forces de l'ordre procèdent à 389 interpellations dans la nuit. 313 individus sont placés en garde à vue.



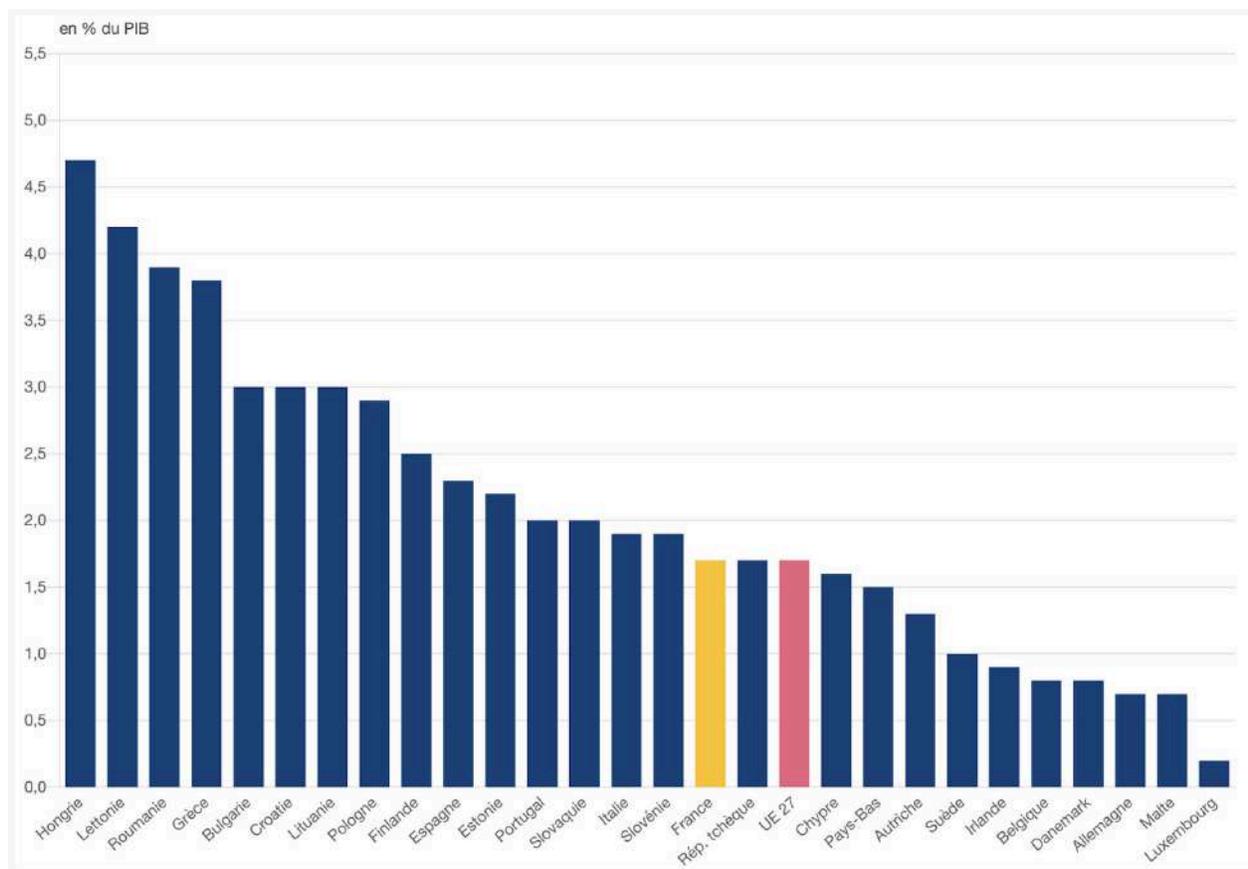
An aerial photograph of agricultural fields. A central road or path runs vertically through the middle. The fields on either side are divided into two main color zones: a dark brown zone on the left and a golden-brown zone on the right. The text is overlaid on the top half of the image.

**DOSSIER**

**La souveraineté  
alimentaire**

## LA SITUATION AGRICOLE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE EN CHIFFRES

En 2023, la valeur ajoutée brute de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représente 1,7 % du produit intérieur brut (PIB) de la France, le même ratio que l'Union européenne.<sup>1</sup>



La France exporte massivement des produits bruts mais importe également des produits transformés issus des matières premières qu'elle exporte. Elle est, par exemple, le premier producteur européen de céréales mais elle exporte du blé dur pour ensuite importer depuis l'Italie des produits transformés (farines, semoules, pâtes).

<sup>1</sup> Chiffres du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ([AGRESTE](#))



## Les chiffres de production française à l'échelle européenne

### Production agricole hors subventions : 9,5 milliards d'€ en valeur (en 2023)

- 56,6 milliards d'€ de production végétale
- 33,2 milliards d'€ de production animale

Pays détenteur de la plus grande surface agricole d'Europe : 28,3 millions d'hectares (en 2022)

### 20% de sa production totale : export en volume

- Depuis 2003 : balance excédentaire, la France exporte plus qu'elle n'importe

**2023 - 6e rang mondial exportateurs mondiaux** de produits agricoles et agroalimentaires

- Dépendance croissante aux marchés internationaux
- Se démarque : vins, spiritueux, céréales, animaux vivants, produits laitiers, sucres, etc.

## La France représente 18% de la production de l'Union européenne

- 2022 : environ 9,2 millions d'agriculteurs dans l'UE
  - **Roumanie** : pays le plus agricole avec 1,8 million de paysans, soit 18% des travailleurs européens
  - **Pologne** : près de 1,5 million, soit 8,2% des travailleurs européens
  - **Italie** : environ 945 000
  - **France** : environ 706 000 soit 2,6%

### Production européenne estimée en 2023 : 552 milliards d'€

- **France** : 96 milliards d'€
- **Allemagne** : 76 milliards d'€
- **Italie** : 73 milliards d'€
- **Espagne** : 65 milliards d'€

Ces 4 pays représentent plus de 50% de la production agricole de l'UE.



## Les chiffres clés de l'importation et l'exportation de la France

Les échanges avec l'Union européenne sont déficitaires depuis 2015 en raison du fait que les importations sont plus nombreuses que les exportations, surtout pour les produits laitiers, les viandes et les fruits et légumes. Pour autant, les prix démontrent une tendance à la baisse sur un an.

**La France exporte ses produits agricoles essentiellement vers l'Union européenne** (71% du total exporté en valeur).

- Italie : 14%
- Espagne : 13%
- Belgique : 13%
- Allemagne : 11%
- Pays-Bas : 8%

La Chine représente 5% des exportations de la France. Il est le 3<sup>e</sup> client de la France pour le blé.

En importation, le premier fournisseur de produits agricoles de la France dans l'UE est **l'Espagne** (20% du total importé), puis les **Pays-Bas** (7%) et enfin la **Belgique** (6%).

### A RETENIR

#### Échanges agroalimentaires avec les pays de l'UE :

- Importations : 4.595 millions d'€
- Exportations : 4.445 millions d'€

**Majoritairement elle s'approvisionne auprès de pays tiers** (54% en 2024). C'est le cas du **Maroc** (8% du total importé), le **Royaume-Uni** (7%).

### A RETENIR

#### Échanges agroalimentaires avec les pays tiers :

- Importations : 2.685 millions d'€
- Exportations : 3.092 millions d'€

#### En mars 2025, chiffres généraux :

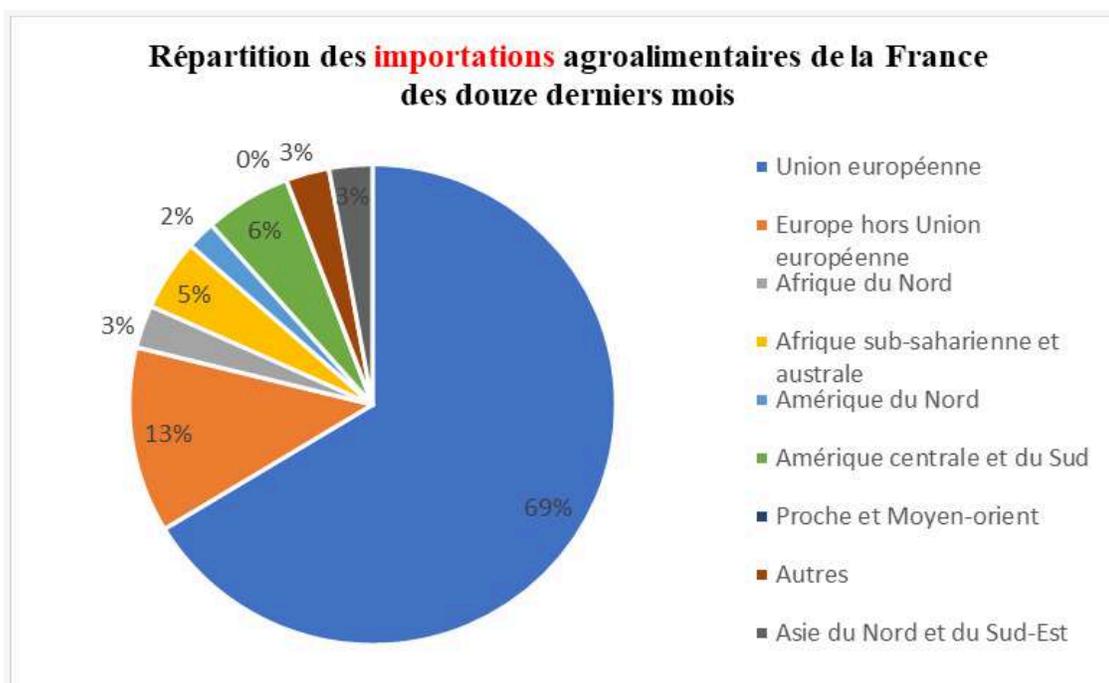
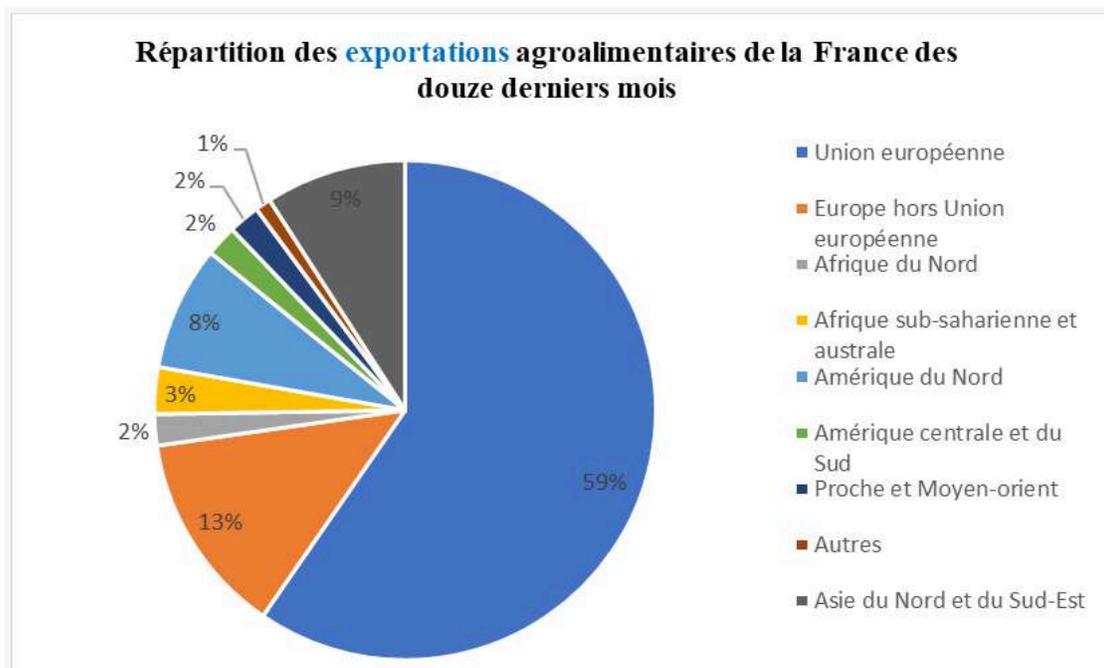
- Importations : 7.281 millions d'€ ;  de 14% par rapport à avril 2024
- Exportations : 7.536 millions d'€ ;  de 2,1% par rapport à avril 2024

#### Sur les 12 derniers mois, chiffres généraux :

- Importations : 79.120 millions d'€ ;  de 6,2%
- Exportation : 81.857 millions d'€ ; stabilisation



2



<sup>2</sup> Chiffres du ministère via [AGRESTE](#)



## L'autosuffisance alimentaire de la France

- La France est **autosuffisante dans 19 filières**, ce qui représente 76% de sa consommation totale
- 6 filières sont **entièrement dépendantes** aux importations
  - Dont les fruits et légumes

Pour pallier cette dépendance, un **plan de souveraineté** a été mis en place par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau en 2023.

## La souveraineté alimentaire de la France

En 2023, la **souveraineté alimentaire en matière de pêche n'est pas suffisante** (FranceAgriMer)

- Façade maritime importante
- Mais la pêche n'est pas suffisamment développée pour répondre à la totalité de la demande nationale
- ¾ des volumes consommés sont importés
  - Accentué par le fait que les français consomment des poissons non produits en France (thon, saumon, cabillaud, crustacés)
- 2022 : production de 527.000 tonnes débarquées (1,4 milliard d'€)

### Constats réalisés dans l'étude préalable au plan de souveraineté

La **souveraineté** alimentaire en fruits et légumes frais est **fragilisée** :

- **Taux d'approvisionnement** (TAA) en fruits / légumes frais (hors pomme de terre) **diminue** :
  - 2000 : 64,6%
  - 2020 : 50,8%

TAA hors agrumes et fruits exotiques :

- 2000 : 73,6%
- 2020 : 62,7%

Une faible souveraineté dans les fruits et légumes transformés : dépendance forte aux importations (surtout les jus et fruits transformés)

- 2,48 millions de tonnes de fruits produits (2020)

-> **405 000 tonnes de fruits cultivés destinés à la transformation**

-> **611 000 tonnes de fruits transformés et commercialisés en France** par des industriels français (conserves, surgelés, compotes etc.)

### Autonomie alimentaire du secteur des légumes en conserve de 57%

- Autonomie potentielle de 92% si tous les volumes produits étaient destinés à la demande domestique



### Approvisionnement français des légumes surgelés : 26%

- Autonomie potentielle de 66% si tous les volumes produits étaient destinés à la demande domestique

Cas particulier de la pomme de terre : dépendance marquée sur les produits transformés.

- **La France produit plus de 7 millions de tonnes de pomme de terre de consommation** par an et en exporte la moitié. 59% des tubercules brutes exportés sont transformés en Europe pour revenir en France en produit transformé (frites, chips, produits déshydratés et sous-vide)

Situations contrastées dans les départements d'outre-mer :

- Différences marquées d'un territoire à l'autre, passant de 17% à 95% les taux d'auto-alimentation pour les produits frais
  - Diminution allant de -5 à -76% des produits transformés
  - Baisse de 10% de la production effective depuis 2010

Les subventions applicables ont grandement évolué en 2005 et 2006 et sont très stables depuis.

### **Les subventions appliquées à la production française**

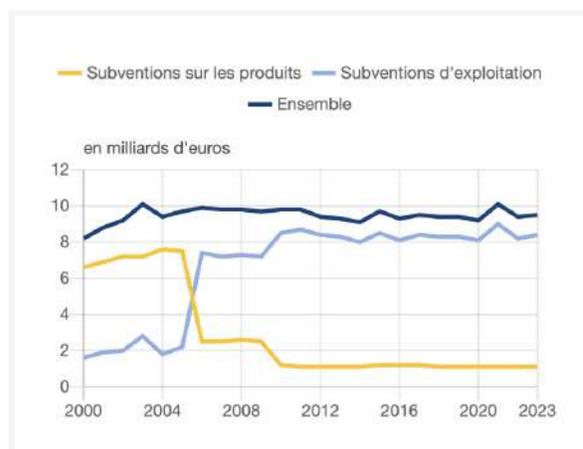
Les subventions sur les produits :

- Depuis 2005 : **baisse accrue des subventions** sur les produits
- Depuis 2010 : la **baisse stagne à un peu plus d'un milliard d'€**

Les subventions d'exploitation :

- Depuis 2006 : **forte augmentation d'exploitation**
- 2023 : environ 8,5 milliards d'€
- 2025 : environ **9,5 milliards d'€**

### **Subventions à l'agriculture**



## Une diminution générale des prix de production sur un an

En mars 2025, l'INSEE démontre que **les prix agricoles à la production ralentissent en rythme annuel** (+3,8% en mars et +4,3% en février).

Seuls les produits agricoles non impactés par un caractère saisonnier (hors fruits et légumes, fleurs coupées et plantes en pots) ralentissent (+0,2% en mars contre +1,1% en février).

**Les prix d'achat des moyens de production agricole reculent** quant à eux sur un an pour le 23e mois consécutif (-1,4% en mars pour -1% en février).

- **Fruits et légumes frais :**

Les légumes connaissent une baisse sur un an qui se maintient. Seuls les épinards, les salades, les betteraves et les navets connaissent une augmentation. Les fruits continuent cependant d'accélérer sur un an.

- **Animaux :**

En mars 2025, le prix des animaux est stable sur un mois. Les gros bovins connaissent un léger ralentissement, tandis que les prix du veau augmentent pour le 17e mois consécutif en raison d'une offre limitée.

- **Lait et oeufs :**

Sur un an, les prix du lait accélèrent au même titre que les œufs.

- +6,8% en février 2025
- +23,3% en mars 2025

En France comme en Europe, l'offre reste limitée alors que la consommation atteint des records.

On constate une **augmentation sur les produits de grande consommation vendus en grande distribution**.

Entre mars et avril 2025, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution rebondissent légèrement et passent de -0,7% à +0,1%.

En dehors de la grande distribution, les prix augmentent également avec une hausse en un an.

- +0,5% en mars 2025
- +1,2% en avril 2025



## LA CHUTE DE L'EMPLOI AGRICOLE

Le 19 juin 2025, l'INSEE a rapporté la chute de l'emploi agricole depuis 1980<sup>3</sup>.

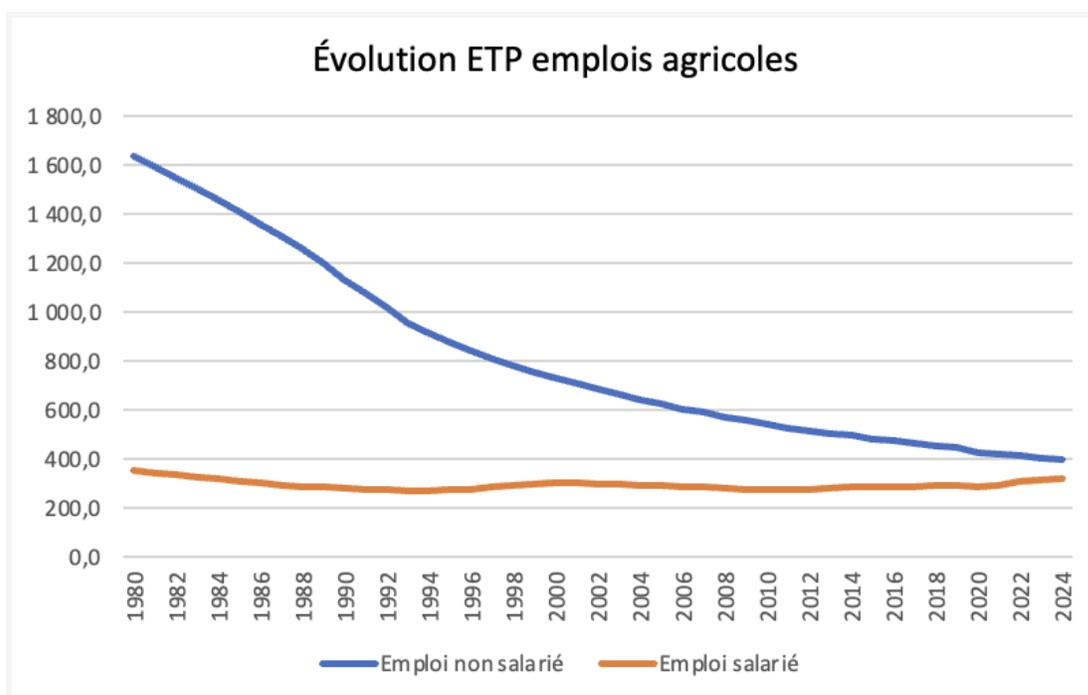
Les emplois non salariés sont les plus touchés. Les données illustrent un passage de 1,6 millions d'ETP en 1980, à 400.000 ETP en 2024, soit une **diminution de 75,6%**. Cette forte chute est notamment due à la concentration des exploitations et à la baisse des emplois non-salariés familiaux.

**L'emploi salarié n'a reculé que de 8,9%**. De ce fait, les salariés fournissent 44,6% des ETP en 2024, contre 17,7% en 1980.

Malgré cette baisse du nombre d'ETP, **le recours au capital ne cesse de croître**.

Sur la période 1980 - 1984 le taux d'investissement est à 21,6%, et de 30,4% sur la période 2020 - 2024.

De fait, l'évolution des produits et le recours aux investissements modifient la structure des consommations intermédiaires. Entre 1980-1984 et 2020-2024, **la part des services de travaux agricoles a doublé** (6% à 11,6%) et **l'entretien du matériel augmente également** (7% à 10,4%). D'autres services sont cependant en diminution (aliments pour animaux, dépenses vétérinaires, etc.)



<sup>3</sup> [INSEE](#), 19 juin 2025



## LES ACTEURS DE LA SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

### Compétence de l'UE en matière agricole

Depuis 2009 et le traité de Lisbonne, l'Union européenne est passée d'une compétence exclusive à une compétence partagée avec ses États membres (article 4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE). La réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 2013 a renforcé cette logique de compétence partagée. Enfin, la PAC a été modifiée en 2023 pour mieux prendre en compte les priorités des États membres.

Ces derniers critiquaient notamment la difficulté à stabiliser le budget, la surproduction engendrée par une forte incitation à produire, le caractère trop intensif de l'agriculture, avec un impact important sur l'environnement, ainsi que l'inégalité des aides, qui bénéficient principalement aux grands pays producteurs et aux propriétaires de vastes exploitations. Les réformes successives de 1992, 1999, 2003 et 2013 ont donc visé à réduire la part de la PAC dans le budget européen et à mieux aligner cette politique sur les réalités du marché.

La réforme de 2023 a introduit de nouveaux objectifs sociaux et environnementaux, et instauré des Plans stratégiques nationaux (PSN) pour leur mise en œuvre.

En 2022, la PAC a permis la distribution de **58,3 milliards d'euros** aux 27 États membres.

Sur la période 2021-2027, elle est dotée d'un budget de **387 milliards d'euros**, réparti entre :

- Le **Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)**, qui fournit principalement une aide directe au revenu des agriculteurs.
- Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, qui finance des projets de développement rural.

Ce budget représente plus d'un tiers du budget total de l'Union européenne.

### Répartition des aides en 2022 :

- France : 9,5 milliards d'euros (plus grand bénéficiaire)
- Espagne : 6,9 milliards d'euros
- Allemagne : 6,4 milliards d'euros
- Malte : 19 millions d'euros (plus petit montant)



## Répartition des compétences entre l'UE et les États membres dans la PAC

L'Union européenne détient six compétences exclusives :

- l'union douanière,
- l'établissement des règles de concurrence nécessaires au marché intérieur,
- la politique monétaire pour les États membres de la zone euro,
- la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche,
- la politique commerciale commune,
- la conclusion d'accords internationaux dans certains cas.

Les chefs d'État et de gouvernement participent aux réunions du Conseil européen, tandis que les ministres interviennent au sein du Conseil de l'UE dans leurs domaines respectifs.

Les **compétences partagées**, prévues à l'article 4 du TFUE, couvrent 13 domaines. Dans ces domaines, les États membres ne peuvent agir que si l'UE ne l'a pas encore fait ou choisit de ne pas intervenir.

Les **compétences d'appui** (article 6 du TFUE) permettent à l'UE de soutenir les actions des États sans harmoniser leurs législations.

Enfin, des **compétences particulières** existent dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), dans laquelle chaque État conserve sa souveraineté, tout en coordonnant son action avec les 27.

## Accords passés par l'UE en matière agricole

### À l'échelle européenne

Le **Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)**, lancé en 2019, vise à :

- réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2030,
- porter à 25 % la part des terres agricoles en bio,
- promouvoir la durabilité.

Il comprend deux stratégies :

- **Biodiversité**, qui protège les écosystèmes agricoles et les habitats,
- **De la ferme à la table**, qui renforce la durabilité alimentaire.

L'objectif final est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

### À l'échelle internationale

L'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, fondée en 1945, vise à lutter contre la faim, promouvoir la sécurité alimentaire et encourager des pratiques agricoles durables.



L'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** a permis la conclusion de plusieurs accords :

- **Accord sur l'agriculture** (1994),
- **Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)** (1995),
- **Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)** (1995).

Ces accords visent à harmoniser les règles afin d'éviter les discriminations commerciales.

Des **accords environnementaux** importants influencent aussi l'agriculture :

- **Accord de Paris (2015)**,
- **Convention sur la diversité biologique (1992)**.

Le **6 décembre 2024**, l'UE a conclu un **accord de libre-échange avec le Mercosur** (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Bolivie), visant à supprimer progressivement les droits de douane entre les deux blocs.

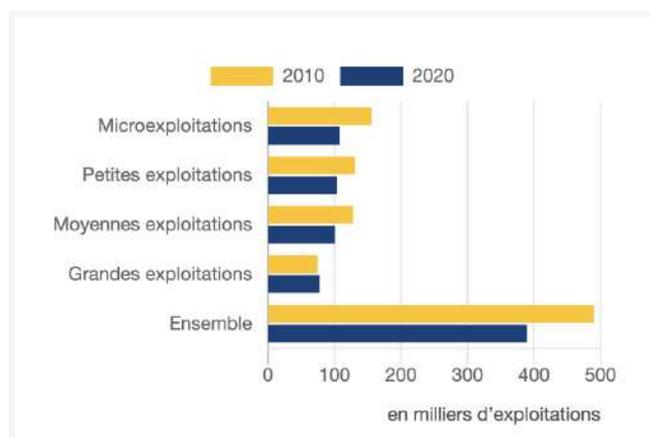
Enfin, l'**Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)** de 1947, puis l'**accord instituant l'OMC** (Marrakech, 1994), régissent les relations extérieures de l'UE en matière agricole.

En 2023, l'UE a échangé pour **2.556,8 milliards d'euros** à l'exportation et **2.518,8 milliards d'euros** à l'importation dans le secteur agroalimentaire.

## La représentation des exploitants sur le territoire

- **France métropolitaine (2020)** : environ **389.000 exploitants**, dont 20 % de grandes exploitations.
- **Outre-mer (2020)** : environ **27.000 exploitants**.

## Évolution de la structure agricole



**Entre 2010 et 2020, 100.000 exploitants ont disparu en France métropolitaine**

Toutefois, la superficie agricole utilisée ne recule que de 1% depuis 2010.

La baisse des exploitations s'observe dans tous les secteurs (en particulier dans les spécialisations en élevage : - 30%, soit -63.500 exploitants).

## Le rôle des syndicats agricoles

À la suite de la signature de l'accord UE-Mercosur, chaque État membre doit donner son accord. La France, toutefois, a

exprimé des réserves. En janvier 2024, les agriculteurs français ont manifesté, estimant que l'accord portait gravement atteinte à leurs intérêts en favorisant l'importation de produits à bas prix.

Les tensions commerciales croissantes, notamment les pressions des États-Unis sur les exportations européennes, poussent certains à reconsidérer l'intérêt stratégique de l'accord.

#### Principaux syndicats agricoles français :

- FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles)  
Président : Arnaud Rousseau  
Syndicat majoritaire avec 212.000 adhérents  
Résultat aux élections des chambres régionales 2025 : 46,70 %
- Jeunes Agriculteurs (syndicat des - de 35 ans)  
~50.000 adhérents  
Résultat 2025 : 46,70 % (en coalition avec FNSEA)
- Coordination rurale  
Présidente : Véronique Le Floch  
~15.000 adhérents  
Résultat 2025 : 29,85 %
- Confédération paysanne  
Président : Jean-Philippe Martin  
~10.000 adhérents  
Résultat 2025 : 20,49 %

- Modef (Mouvement de défense des exploitants familiaux)

Président : Pierre Thomas

Résultat 2025 : 1,48 %

#### La Mutualité sociale agricole (MSA)

La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de protection sociale dédié aux exploitants agricoles, salariés agricoles (permanents et saisonniers) ainsi qu'à leurs familles. Il s'agit du **deuxième régime de sécurité sociale** en France (26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires). Elle s'appuie sur 13.760 délégués cantonaux élus pour représenter les assurés agricoles

Elle prend en charge la retraite, la famille, les accidents du travail, les maladies professionnelles, la médecine du travail, la prévention des risques professionnels, le recouvrement des cotisations sociales et de l'assurance chômage.



## POINT D'ACTUALITÉ MERCOSUR

### L'accord Mercosur - UE

L'Union européenne et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) ont signé un traité de libre-échange visant à renforcer les relations commerciales entre les deux blocs économiques.

Cet accord prévoit la création de la plus grande zone de libre-échange au monde, couvrant environ 700 millions de personnes et représentant près de 20 % du PIB mondial.

Les négociations ont débuté en 1999. Un préaccord politique a été conclu en 2019, mais l'accord n'a toujours pas été ratifié à ce jour. Sa finalisation est prévue pour 2024. L'objectif principal est de supprimer 91 % des droits de douane entre les deux zones.

Pour l'Union européenne, l'enjeu porte principalement sur les exportations industrielles (automobile, produits pharmaceutiques, vins, fromages), tandis que le Mercosur vise à accroître ses exportations agricoles (viande bovine, volaille, sucre, éthanol, soja, etc.).

L'Union européenne exige que l'accord soit conforme aux engagements de l'Accord de Paris et qu'il n'encourage pas une logique anti-environnementale. À cette fin, elle demande la mise en place d'audits et de contrôles réguliers pour évaluer la durabilité et le respect des engagements réciproques.

### Le positionnement de la France

La France refuse de ratifier l'accord en l'état pour plusieurs raisons :

- **Insuffisance de garanties environnementales** (déforestation amazonienne)
- **Risque de dumping agricole**
- **Absence de clauses de sauvegarde** automatiques et crédibles

Les conditions posées par la France sont les suivantes :

- Intégration juridiquement contraignante de l'Accord de Paris
- Réversibilité des préférences commerciales en cas de non-respect des normes
- Mécanismes de protection des filières sensibles (viande, sucre, volaille)
- Réalisation d'une étude d'impact nationale afin d'objectiver les effets sur l'agriculture, l'environnement et les territoires d'outre-mer

À ce jour, la France maintient son opposition à l'accord. L'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie, en revanche, le soutiennent activement.





## MAÎTRISONS NOS DÉPENDANCES, NOS INDÉPENDANCES ET NOS INTERDÉPENDANCES

Par Arnaud Rousseau, Président de la FNSEA

Il y a 80 ans, alors que l'Europe redécouvrait la paix mais était affamée, les agriculteurs se sont réunis pour répondre à l'ambition d'autosuffisance alimentaire nécessaire à la reconstruction et à la stabilité du continent. Ils s'y sont attelés avec énergie et une capacité d'adaptation exceptionnelles, permettant ainsi à l'ensemble des filières agricoles d'atteindre peu ou prou un niveau satisfaisant d'auto-provisionnement.

Mais une fois les objectifs atteints, progressivement, au fur et à mesure que le spectre de la faim s'éloignait, le sens du métier d'agriculteur, son rôle nourricier et structurant dans les territoires s'est effacé. La société tout entière a perdu la notion du coût réel de l'alimentation, voire même son caractère vital.

Lentement mais avec constance, au fil des décisions des Gouvernements successifs, de la montée en puissance des préoccupations telles que le sacro-saint pouvoir d'achat, la France a perdu son outil de production et l'Europe est devenu une passoire aux importations, accentuant les concurrences déloyales mortifères pour les agriculteurs.

La photographie à date de la France agricole est éloquente. Sous les effets conjugués des marchés, des pressions économiques, climatiques et sanitaires, en 20 ans, la production de viande a baissé de 16 %, et les importations ont augmenté de 81 %. La

production de vin a reculé de 24 %, et les importations ont grimpé de 15 %.

Pour les fruits, c'est tout aussi frappant : 12 % de production en moins mais 31 % d'importations en plus...

Entre 2015 et 2024, la France a perdu 1 million d'hectares de blé tendre. Soit 20 % des surfaces perdues. Et sur ces 20%, les trois quarts n'ont désormais plus aucune vocation de production agricole.

Avec la crise sanitaire COVID, le retour de la guerre et des tensions géopolitiques viennent à nouveau agiter la peur des pénuries alimentaires.

Brutalement, la crainte de ruptures dans la chaîne d'approvisionnement a fait prendre conscience aux Français et aux Européens leurs dangereuses dépendances : aux importations alimentaires, aux approvisionnements en énergie, en engrais, en produits sanitaires indispensables pour la protection des plantes et des troupeaux...

La souveraineté alimentaire s'est alors imposée comme un vecteur majeur de stabilité démocratique et de résilience face aux chocs de toute nature. La maîtrise de l'alimentation, sa disponibilité et la gestion de ses flux est une préoccupation hautement stratégique, au même titre que l'indépendance énergétique et une politique de défense restructurée.

La souveraineté alimentaire est un choix politique, un choix de société, qui engage



l'alimentation des prochaines décennies, en prenant en compte toutes les variables économiques, géopolitiques, climatiques et sociétales dans lesquelles nous évoluons.

Si l'idée de la souveraineté alimentaire semble bien implantée désormais, accompagnée en cela par la loi d'orientation agricole votée fin janvier 2025, les actes se font encore attendre.

Pour les agriculteurs, et c'est pour cette raison qu'ils se sont massivement mobilisés à l'hiver 2024, les conditions de réussite sont claires : il faut relancer la production, assurer un revenu aux agriculteurs et les protéger des concurrences déloyales intra et extra européennes, pour rendre le secteur agricole résilient à long terme et attractif pour les jeunes générations.

Orienter la France et l'Europe sur le chemin de l'autonomie stratégique alimentaire est la seule stratégie à même de nous garantir la maîtrise de nos dépendances, de nos indépendances et de nos interdépendances. Et d'apporter un peu de longueur de vue et de contrôle au moment où le court-termisme et l'inconstance semblent s'installer...





## LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Par Céline Imart, députée européenne, vice-présidente des Républicains, et agricultrice dans le Tarn

Notre souveraineté alimentaire n'est pas un acquis.

Pendant des décennies, la France s'est affirmée comme une puissance agricole et alimentaire autosuffisante : capable de produire en quantité ce dont elle avait besoin, d'éviter les pénuries, d'assurer un revenu digne à ses agriculteurs et de garantir une alimentation de qualité à ses citoyens. Ces objectifs constituaient le socle de notre indépendance alimentaire, structurée notamment par la politique agricole commune (PAC). Mais cette réalité appartient désormais au passé. Les récentes crises d'approvisionnement et l'envolée des prix alimentaires, provoquées par la pandémie de Covid-19 ou encore la guerre en Ukraine, ont mis en lumière un déclin agricole que nous avons anticipé depuis des années.

Les chiffres sont implacables :

- Près de 100 000 exploitations agricoles ont disparu entre 2010 et 2020.
- Le cheptel bovin se décompose à vue d'œil : la France a perdu 1 million de vaches entre 2016 et 2024
- 1 % des fruits consommés, 36% de la viande de volaille et 28 % des légumes sont importés ;

- En excluant les vins et spiritueux, la balance commerciale agroalimentaire de la France est déficitaire. En 2024, les importations de denrées alimentaires ont atteint près de 60 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en 2000.

**Ce constat alarmant repose sur deux dérives majeures : le sacrifice de la souveraineté alimentaire sur l'autel de la sécurité de l'approvisionnement et l'application dogmatique d'un verdissement punitif des politiques agricoles.**

Plutôt que de maintenir la maîtrise de la production sur notre sol, les responsables politiques ont choisi de s'en remettre aux importations, plus compétitives. Cette logique vaut aussi pour les intrants agricoles, notamment les engrais, dont la production a été en partie délocalisée. Une vision purement comptable, fondée sur les flux, qui, par nature, n'anticipent pas les déséquilibres systémiques révélés par les chocs récents. Depuis la fin de la guerre froide et l'avènement de l'OMC, les accords de libre-échange se sont multipliés. Dans chacun d'eux, l'agriculture est systématiquement utilisée comme variable d'ajustement. L'accord UE-Mercosur, récemment signé par la Commission européenne, en est un symbole éclatant. Il acte une libéralisation massive des marchés agricoles européens au bénéfice de productions qui ne respectent pas nos standards sanitaires, environnementaux ou sociaux. Certes, la France et l'Europe ne peuvent pas tout produire. Mais ouvrir aussi



largement nos marchés, y compris sur des produits emblématiques, relève d'une imprudence stratégique majeure. Elle engendre une dépendance accrue à des circuits mondiaux fragiles, dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes.

En parallèle de cette ouverture tous azimuts, un verdissement à marche forcée s'est imposé au cours des dernières années notamment avec la stratégie « De la ferme à la table » (Farm to Fork). Cette stratégie de la Commission européenne publiée en 2021 était le symbole d'une politique environnementale déconnectée des réalités et aurait conduit à produire moins, à importer davantage, et à faire grimper les prix. Cette vision reste prégnante : l'agriculture est perçue comme un pollueur qu'il faudrait contraindre, plutôt qu'un levier de solutions à accompagner. Ce discours se traduit par une inflation réglementaire sans précédent. Les normes s'empilent, les contraintes s'alourdissent, les marges se réduisent. De nombreux agriculteurs jettent l'éponge. Les solutions phytosanitaires contre les ravageurs sont de moins en moins nombreuses également, laissant les agriculteurs sans solution pour protéger leurs cultures. Le tout est alimenté par un climat d'hostilité permanente, entretenu par des ONG radicales qui, sur les réseaux sociaux ou dans les médias, sapent la légitimité du secteur productif. Ce harcèlement idéologique entretient un véritable mal-être dans le monde agricole

**Ce discours dual relève de la schizophrénie politique** : exiger des efforts environnementaux toujours plus élevés tout en exposant les agriculteurs à une concurrence mondiale déloyale. **Cette double doctrine commerciale et environnementale repose sur une erreur fondamentale** : considérer l'agriculture

**comme un secteur économique comme un autre**. Or, elle ne l'est pas. Elle est encore majoritairement détenue par un capital familial, opérant sur de petites structures foncières. Elle ne peut pas investir massivement dans la décarbonation avec les mêmes leviers qu'un grand groupe industriel.

**Ceux qui imposent un tel agenda politique à nos agriculteurs oublient trop souvent que l'agriculture rend pourtant des services essentiels**. Elle modèle les paysages français, façonnés par des siècles de pratique agricole : bocages normands, plaines de la Beauce, vignobles du Rhône... Elle fait vivre des territoires entiers, dans des zones souvent fragiles, où l'activité agricole est irremplaçable. Elle contribue aussi à notre autonomie énergétique via la production de biomasse. Enfin, elle maintient des savoir-faire, des traditions, des produits d'exception qui font rayonner la gastronomie française.

Pour préserver ce patrimoine inestimable et partir à la reconquête de notre souveraineté alimentaire, des solutions existent :

- Rompre avec la logique d'une agriculture sacrifiée dans les accords commerciaux. Le commerce n'est pas le problème en soi, mais l'ouverture ne peut être à sens unique et l'agriculture la seule monnaie d'échange.
- En finir avec les politiques environnementales déconnectées des réalités économiques telles que prônées récemment par Sandrine Rousseau.
- Refaire confiance à l'innovation : les nouvelles techniques génomiques, les biotechnologies, les outils de



précision sont indispensables pour augmenter la productivité et baisser la pénibilité.

- Lancer une politique ambitieuse en matière de gestion quantitative de l'eau, qui devra être l'une des pierres angulaires des politiques agricoles des prochaines années.
- Alléger drastiquement la charge administrative. Selon un rapport du Sénat de 2024, la charge administrative des règles européennes représente un coût de 150 milliards d'euros par an.
- Soutenir les circuits courts et l'origine des produits. L'étiquetage obligatoire de l'origine pour tous les aliments transformés doit devenir une norme européenne.

Enfin, rappelons une évidence : la souveraineté alimentaire repose essentiellement sur une PAC forte. Elle est le socle historique de notre indépendance agricole, la plus ancienne des politiques européennes. Mais sa part dans le budget européen a fondu, passant de 75 % à un tiers. Pire, le 16 juillet 2025, la Commission a annoncé son projet de futur cadre financier pluriannuel. Jusqu'ici, la PAC disposait d'un budget européen stable sur 7 ans, avec une enveloppe fixe par État membre – 386 milliards d'euros au total, dont 9,4 milliards par an pour la France. Mais désormais, la Commission propose d'intégrer la PAC dans un grand fonds national, géré par chaque État via un plan unique, supprimant ses deux piliers. L'ambition d'une politique commune s'efface au profit d'une approche fragmentée, État membre par État membre, faisant le deuil d'une politique intégrée. Sur les 865 milliards d'euros dédiés à ce fonds, 300 milliards

seraient « réservés » à l'agriculture. Cela équivaut à une baisse d'environ 20 % du budget PAC par rapport à la programmation actuelle, sans compter l'impact de l'inflation.

Ce basculement est lourd de conséquences : la PAC représente en moyenne 40 % du revenu des agriculteurs européens. Supprimer cette politique, c'est semer l'incertitude dans tout le secteur agricole. La PAC n'est pas un vestige du passé, mais un levier d'avenir pour une agriculture productive et souveraine. Les négociations qui s'annoncent seront déterminantes.

Dans un monde de plus en plus instable, les grandes puissances ont compris que l'alimentation était une arme stratégique. Les États-Unis subventionnent massivement leur agriculture : le Farm Bill aurait injecté près de 800 milliards de dollars entre 2019-2022 au lieu des 424 Milliards prévus initialement. La Chine augmente massivement ses stocks de matières premières, en particulier agricoles. La Russie utilise les céréales et ses engrais comme un levier d'influence. Il est encore temps d'éviter l'effondrement silencieux de notre souveraineté alimentaire. Cela exige une rupture nette avec les logiques qui ont affaibli notre appareil productif : des choix commerciaux déséquilibrés, une transition écologique punitive, un abandon progressif de la PAC. Redonner aux agriculteurs les moyens de produire, c'est garantir à nos citoyens une alimentation sûre, de qualité, et accessible. Elle n'est pas un slogan. Elle est une condition d'existence pour une France forte, dans une Europe forte.



## RÉSILIENCE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES ET SÉCURITÉ NATIONALE



**Par Stéphane Linou et Françoise Laborde,**

Stéphane Linou est auditeur IHEDN, ancien Conseiller Général, Pionnier du mouvement locavore en France, Formateur en "Résilience alimentaire du territoire et sécurité civile"

[\[En savoir plus\]](#)



Françoise Laborde est ancienne sénatrice de la Haute-Garonne et Adjointe au maire à la culture de Blagnac, toujours active sur le sujet de la culture du risque

[\[En savoir plus\]](#)

21/09/2001: l'explosion de l'usine de fabrication d'engrais azotés d'AZF à Toulouse mit en lumière le manque de préparation et d'information des collectivités et des populations face aux risques majeurs, qui motivera la Loi du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile qui formalisa les Plans Communaux de Sauvegarde.

Tous les deux sur Toulouse, le futur expert associé du Laboratoire Sécurité Défense du CNAM Stéphane LINOU (alors sapeur-pompier volontaire et conseiller en installation agricole) et la future sénatrice Françoise LABORDE (alors adjointe au maire de Blagnac, chargée de la culture) ne peuvent pas encore savoir qu'ils conjugueront plus tard leurs efforts et travaux pour relier sécurité / résilience alimentaire, sécurité civile, intérieure et nationale: ils poseront les premiers jalons de "la culture du risque de

rupture d'approvisionnement alimentaire". En effet, 18 ans plus tard en ce 12 décembre 2019, quand le premier recevait le matin le Prix national "Information Préventive et Résilience des territoires" au Forum d'Information sur les Risques Majeurs pour ses "travaux sur la résilience alimentaire des territoires donnant une perspective nouvelles aux risques "socio-économiques émergents", la seconde défendait l'après-midi, au Sénat, son projet de résolution "Résilience alimentaire des territoires et Sécurité nationale".

Mais pourquoi devoir passer par des travaux de recherche et des interpellations de ministres pour évoquer le plus vieux sujet du monde, en l'occurrence le lien entre alimentation et sécurité individuelle et collective ? C'est hélas tout simplement parce qu'ils en sont arrivés à l'incroyable constat que



ce sujet crucial n'était plus pensé: ni par les individus, ni par leurs représentants...

## Rappels du bon sens

«Courir» après la nourriture (chasse et cueillette), sécuriser sa production (invention de l'agriculture au Néolithique), sécuriser collectivement les stocks (création des villages), était vital. Aujourd'hui, c'est la nourriture qui «vient» à nous, sans que l'on s'inquiète du «comment ?» et du «jusqu'à quand ?». Sachant que nous mutualisons la satisfaction des besoins individuels de la pyramide de Maslow avec des infrastructures (énergétiques, sanitaires, sociales, sécuritaires, de secours, juridiques, de sécurité, etc.), n'est-il pas inquiétant que l'on ne parle jamais «d'infrastructures nourricières» ?

## Un aveuglement

Il semble que nous ayons à faire à un aveuglement... C'est d'autant plus curieux que garantir les conditions d'un minimum de sécurité alimentaire était un pilier de la légitimité des «ancêtres» des maires, les consuls au Moyen Âge. Il faudrait s'interroger sur cet élémentaire «talon d'Achille alimentaire» où même les campagnes sont actuellement incapables de subvenir à l'alimentation des ruraux (98 % de ce qui remplit nos assiettes arrive par les camions venant d'autres régions et d'autres nations). En effet, contrairement à 1940, l'époque où les fermes étaient encore nombreuses, autonomes et diversifiées, est révolue et fait désormais partie de l'album rassemblant les images d'Épinal. Un premier réflexe pourrait nous faire dire que les «autorités», dont [“Papa Etat”](#) à travers l'Armée, ont des stocks pour la population: c'est faux. Un autre serait que les associations, incluses dans les plans communaux de sauvegarde (PCS), en ont; eh bien, pas vraiment car elles se fournissent

dans... les grandes surfaces. À l'heure du tout-connecté et des cyberattaques, où le lien social se délite et qu'une infime partie de la population produit sa nourriture, que se passerait-il si la chaîne d'approvisionnement connaissait une sérieuse avarie (pandémie, blocages, malveillance etc.) ? Une «pathologie territoriale» se déclarerait sous la forme de troubles à l'ordre public. Cette question est-elle posée, mal posée, «inappropriée», intéresse-t-elle ?

## Un angle mort

Le risque alimentaire est perçu sous l'angle normatif et sous l'angle de ses excès, jamais sous l'angle d'un éventuel non accès. Une des grandes limites du «péto aménagement du territoire» et des politiques de gestion des risques est que l'alimentation des territoires est un angle mort. En effet, il existe une impensable et dangereuse impasse sur le sujet: la vulnérabilité alimentaire territorialisée est absente des politiques publiques...

Dans [“Résilience alimentaire et sécurité nationale”](#) paru en 2019, il apparaît clairement une saturation des maillons constituant le continuum sécurité-défense et l'affaiblissement de notre Défense Nationale suite aux effets d'une rupture d'alimentation pour des populations, non préparées et intolérantes à la frustration et l'absence de “mode dégradé alimentaire territorialisé” où, comme l'a relaté [le Figaro](#) en 2021, il s'en est fallu de peu pendant le COVID que l'on transforme nos militaires en caissières: *“L'armée française réquisitionnée pour continuer à faire tourner les grandes surfaces alimentaires déstabilisées par une explosion de l'absentéisme; les forces de l'ordre mobilisées pour canaliser les files d'attente géantes devant les magasins”*.

Pourtant...l'Histoire nous montre qu'il a toujours existé un lien étroit entre



l'alimentation et l'ordre public et, comme le rappelait Churchill, "Entre la civilisation et la barbarie, il n'y a que 5 repas".

["Résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale": un projet de résolution au Sénat en 2019](#): ce fût..."Non"

Par le vote d'une résolution, il s'agissait de faire prendre au Sénat une position sur ce sujet spécifique et donner au vote un caractère opposable au Gouvernement et ce fut la première fois que ce thème fut abordé au Parlement. Plusieurs préconisations comme la rénovation de la Loi de Modernisation de la Sécurité civile pour y intégrer la résilience alimentaire des territoires et la préparation des populations; la révision de la loi de programmation militaire pour y intégrer la production durable et le foncier agricoles comme secteur d'activité d'importance vitale; le rappel de l'importance du soutien au développement de l'agroécologie en tant que pratique agricole, limitant le recours aux intrants de synthèse (dont russes) et se basant sur le fonctionnement des écosystèmes qui est le plus à même de garantir la résilience alimentaire, l'importance d'une stratégie de reterritorialisation des productions alimentaires; la promotion du lien entre résilience alimentaire et sécurité nationale, à travers le continuum sécurité-défense.

Par la voix de son ministre de l'agriculture Didier Guillaume, le Gouvernement fut *"globalement d'accord avec l'esprit et les orientations de cette proposition de résolution: la réduction des surfaces agricoles, l'artificialisation des terres, la raréfaction des ressources hydriques, l'hyper-sophistication des chaînes d'approvisionnement et la dépendance extrême aux énergies fossiles, sont autant de facteurs qui rendent notre système alimentaire particulièrement vulnérable face aux menaces*

*systémiques. La question du lien entre résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale mérite d'être pleinement prise en compte, eu égard à l'actualité."*

Hélas, il ne manqua que 16 voix pour son adoption et il fut regrettable que l'argument évident de sécurité nationale n'aie pas intéressé ses opposants, Messieurs DUPLOMB et MENONVILLE, qui ont d'ailleurs tout récemment porté une loi en contradiction avec ce sujet de sécurité et de revenu, qui ne sort nullement notre pays de nos dépendances, ne protège pas nos ressources et notre biodiversité qui sont pourtant auxiliaires de sécurité, qui ne renforce pas la commande publique sécurisante, n'aborde nullement les [stocks alimentaires](#) pourtant gages de prudence élémentaire, ne fait aucun rapprochement avec l'indispensable fléchage de la consommation territorialisée, ne rappelle en rien que réapprendre à cuisiner les produits de nos agriculteurs est la meilleure façon de leur garantir un revenu (et protéger leur santé des conséquences des pesticides que certains utilisent) et financer l'indispensable transition agro écologique et son accompagnement, alors *qu'ils exploitent ou utilisent des installations indispensables à la vie de la Nation* et qu'ils pourraient être considérés comme "opérateurs d'importance vitale".

### **S'inspirer du modèle de la BITD à lier au "Terroir-caisse"**

Il n'y a pas de sécurité sans nourriture, de nourriture et d'agriculture sans nature, et d'agriculteurs sans prix rémunérateurs et sans visibilité !

Ils suggèrent, après avoir fortement contribué à l'intégration de la résilience alimentaire dans le [Guide National des Plans Communaux et inter-Communaux de Sauvegarde](#) et [la](#)



[formation pour élus sur le sujet](#) et [l'implication concrète des populations](#), la création d'une BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense) alimentaire, donnant de la visibilité à nos agriculteurs car nous avons besoin d'une "ardente planification alimentaire", planification version Général de Gaulle, durable (la caisse enregistreuse régénérant le terroir) et résiliente, inscrite dans une économie AVEC marché où (car c'est un sujet stratégique) on reprend la main sur « la main invisible du marché » quand le marché ne peut ou ne veut pas voir.

Pour rappel, la BITD est notre écosystème d'entreprises de la défense qui fonctionne pour une bonne partie à travers la commande publique. Pourquoi ne ferait-on pas de même avec l'alimentation (une "BITD alimentaire" qui fonctionnerait en partie à travers la commande publique: d'État, des collectivités territoriales avec les cantines, les EHPAD, la restauration collective et pourquoi pas liée à la sécurité sociale de l'alimentation, et le reste serait pour l'exportation) ? Cela permettrait de reconstruire et de maintenir des infrastructures nourricières, comme la BITD maintient notre infrastructure de défense.

### **Muscler "l'arrière" pour libérer "l'avant"**

Cela fait écho à la [Revue Nationale Stratégique 2025](#) qui, sans développer un chapitre spécifique sur la sécurité alimentaire, en reconnaît l'importance transversale dans les stratégies de résilience, de souveraineté et de lutte contre les ingérences hybrides. Ces propositions constituent un levier d'argumentation fort pour renforcer les politiques publiques de relocalisation alimentaire, d'agriculture durable et de préparation aux crises. Pour cela, des outils comme les Projets Alimentaires Territoriaux doivent être consolidés.

Le contexte géopolitique fait dire au Chef de l'Etat qu'il va falloir que chacun soit à son poste et mette la main à la poche et à la poêle. Mais, comme se nourrir est aussi important que se défendre, il va falloir que chacun soit à son poste pour cuisiner des produits bruts, sains, locaux ayant PROTÉGÉ nos ressources naturelles car sans elles, point de sécurité et de santé: ainsi, les euros s'infiltrent (et ne ruissellent donc plus !) trois fois (économie de la ferme, économie des territoires et économies dans les foyers). Cela tombe bien puisque le temps est aux économies...

Pour conclure et résumer de façon légère mais sérieuse ce sujet pouvant concilier écologie, économie(s) et sécurités (civile, intérieure et nationale): le ver de terre est le meilleur allié du militaire, car il soulage ses arrières...





## LA FRANCE NE NOURRIT PLUS LES SIENS

Par Renaud d'Hardivilliers, journaliste et entrepreneur

La France ne nourrit plus les siens. C'est le constat que l'on peut faire en regardant la balance commerciale agroalimentaire française. En effet, si on retire les vins et spiritueux qui ne sont pas de la nourriture à proprement parler, nous importons, en valeur, plus de produits agricoles et alimentaires que nous n'en exportons.

Si les rendements moyens des principales grandes cultures françaises ont connu une croissance remarquable durant le 20<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle, on peut noter maintenant que la courbe s'affaisse légèrement et amorce une décroissance. Le phénomène est multicausale mais les 2 principales causes semblent être, d'une part, le rétrécissement de la palette des moyens de production à la disposition des agriculteurs et d'autre part, le changement climatique.

Le 28 septembre 2022, les sénateurs Sophie Primas, Laurent Duplomb, Pierre Louault et Serge Mérillou publiaient un rapport parlementaire pour alerter sur cette situation et proposer quelques solutions. Mais 3 ans après, force est de constater que le message n'a pas été pris au sérieux. La situation ne s'est pas améliorée. Pire, elle s'est dégradée.

En matière agricole et écologique, les réglementations qui ont pour conséquence la diminution de la production sont légion au niveau européen. Et la France surtranspose les normes de Bruxelles. Les matières actives

tombent les unes après les autres (néonicotinoïdes et phosmet pour ne citer qu'elles), les apports d'eau et d'engrais sont limités (directive nitrate) et une part croissante de la surface cultivable est exclue de l'activité productive (ZNT, jachère, haie, ...). Et ce mouvement ne semble pas être terminé.

Selon un rapport du centre d'étude de la Commission européenne elle-même, les stratégies agricoles du Green Deal contribueront à baisser la production du continent d'au moins 13% (probablement plus, car ce chiffre dépend de nombreuses d'hypothèses de modélisations). Les autres études publiées pour l'heure sur la stratégie européenne indiquent toutes la même tendance, voire des baisses encore plus importantes quand des mesures comme celle de « restauration de la nature » y sont ajoutées. Et, contrairement au dicton martelé par la profession agricole « pas d'interdiction sans solution », le législateur ne s'intéresse que très peu à la présence d'alternatives économiquement viables.

Mais l'écologie n'a pas de prix. C'est vrai, ou plutôt ce serait vrai si l'ensemble de ces mesures, adoptées dans un but écologique, avaient bien un effet positif sur l'environnement. Mais force est de constater que ce n'est pas systématiquement le cas. Pire, certaines réglementations entraînent l'effet opposé à la volonté initiale du législateur.

Les exemples sont très nombreux, mais je n'en citerais que deux. Le tournesol est une culture qui permet de réduire l'usage de la chimie, notamment dans certaines plaines de la moitié nord de la France où règne le blé,



l'orge et le colza où il est peu présent. Mais cette culture est très sensible à la prédation des corbeaux et des corneilles qui ont la belle vie en raison de l'absence des molécules permettant de contrôler ces espèces. L'interdiction d'une substance chimique conduit donc à l'augmentation de l'utilisation d'une autre, avec un bilan qui semble loin d'être en faveur de l'environnement.

Autre exemple, les restrictions et les velléités d'interdiction du célèbre glyphosate. Cet herbicide est particulièrement médiatisé, mais c'est loin d'être le plus dangereux. Son usage, raisonné bien sûr, permet cependant de diminuer l'usage d'autres produits plus dangereux. Par ailleurs, il protège la santé des sols, car il permet à bon nombre d'agriculteurs de limiter les interventions mécaniques dans leurs champs, comme le labour par exemple. Les restrictions à son utilisation en vigueur aujourd'hui peuvent donc être écologiquement contre-productive, et son interdiction le serait encore plus.

On pourrait parler de beaucoup d'autres dossiers comme le rétrécissement du nombre d'herbicides utilisables qui entraîne l'apparition de résistance chez les mauvaises herbes ou encore l'interdiction des néonicotinoïdes utilisées sur des plantes qui ne fleurissent pas comme la betterave. Mais le plus problématique, c'est la schizophrénie qui consiste à interdire des moyens de production dans l'hexagone tout en ouvrant grand nos portes aux productions des autres pays (européens ou non-européens) qui ont été pulvérisées avec les molécules interdites chez nous. Je pense notamment aux négociations en cours sur le traité du Mercosur, mais ce n'est pas le seul. Ni l'écologie, ni la santé des Français, ni la souveraineté alimentaire ne ressort gagnant d'une telle logique. Seule l'économie des pays exportateurs l'est peut-être.

Pour boucler le cercle vicieux, les agriculteurs sont dans la rue, car ils ne parviennent plus à vivre de leur métier. Et le bouc émissaire idéal est alors tout désigné : la grande distribution et ses prix jugés trop bas. « Mais à focaliser sur le prix, on s'exonère de la réflexion sur les coûts de production. Il ne faut pas se tromper de combat », explique Philippe Goetzmann, expert consommation et alimentation, dans un entretien au journal le *Betteravie* Français. Et de continuer : « Les politiques ont intérêt à dériver des charges vers le prix, car cela leur permet de s'exonérer de leur propre turpitude. L'État est le premier responsable du coût de production via le poids fiscal, social et normatif, alors que la réflexion sur les prix leur permet de renvoyer les balles sur les acteurs privés », précise-t-il en évoquant la loi égalim.

L'autre responsable majeur de la dégradation de la souveraineté alimentaire est le changement climatique. Ici aussi, il existe des moyens pour s'adapter notamment grâce au stockage de l'eau excédentaire pendant les périodes d'excès de précipitation, ou encore grâce à la recherche variétale. Mais là encore, un certain nombre de courants écologiques font obstacle tant aux réserves d'eau, dispositif pourtant très écologique si on le comprend bien, qu'aux NGT sont assimilés à tort à la transgénèse. Remarquons qu'une constante revient dans tous ces débats de société : la méconnaissance voire la négation du réel. Retrouvons donc le sens du réel en agriculture, et nous retrouverons dans un même mouvement tant l'écologie que la souveraineté alimentaire. Car la terre est bien faite : elle permet de produire tout en le faisant de façon durable. Mais à une seule condition : la réalité doit reprendre le pas sur l'imaginaire et le fantasme.





## DE L'EXIGENCE DE SOUVERAINETÉ AUX LOGIQUES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES : LES « RUPTURES » DANS L'HISTOIRE DE LA PAC

Par Aurélien Jean, diplômé du Master 2 de Sciences Po Affaires européennes, stagiaire aux greffes du tribunal de la Cour de Justice de l'Union européenne et membre des jeunes du CRSI

Dans l'Hexagone, les manifestations agricoles régulières depuis janvier 2024 ainsi que le parcours législatif pour le moins heurté du projet de loi d'orientation sur l'agriculture ont eu au moins un mérite : faire réfléchir sur la capacité productive tricolore et son insertion dans l'espace européen et mondial. En effet, suite au Covid, à l'invasion russe de l'Ukraine et aux tensions géopolitiques régulières, il n'est question que de souveraineté et de garantie par nous-même de nos approvisionnements en composants techniques comme en aliments.

Néanmoins, en cette dernière matière, tout ne pourra pas être traité au niveau national, un certain nombre de changements devant transiter par l'échelon européen, et son instrument premier : la Politique Agricole Commune (PAC). Celle-ci, pensée dans les années 1960 pour garantir la sécurité alimentaire du continent, a atteint en moins de trente ans ses objectifs. Depuis, elle navigue de révisions en révisions, au gré d'impératifs politiques relativement constants, mais aux modalités d'application dynamiques dans le temps.

Les Green Deal et autres Farm to Fork de la période 2020-2024 ont fait couler beaucoup d'encre, les détracteurs lui reprochant, entre autres, les jachères, les normes, l'interdiction des pesticides ou les accords commerciaux. Pourtant, l'autonomie n'a jamais été totale,

l'Europe a toujours importé et continue de le faire sur certains produits. En corollaire, elle reste exportatrice nette de produits agricoles et les dernières moutures n'envisagent en rien l'arrêt des aides, la France devant rester l'une des principales bénéficiaires. L'impératif d'une Europe produisant ce dont elle a besoin sans devoir importer massivement sa nourriture reste, malgré tout et [en dépit des apparences](#), présent dans l'esprit des décideurs. Les références à « l'autonomie » et à la « souveraineté alimentaire » le démontrent ; jusqu'à se retrouver dans l'intitulé officiel du Ministère de l'Agriculture. De fait, depuis les années 1990, il n'y a pas eu qu'un seul tournant mais plusieurs grandes dates et une dynamique embrassant une [pluralité de domaines](#) (institutionnel, environnemental, économique) qu'il convient d'explorer.

### 1 – Le loup dans la bergerie : le passage d'une doctrine d'autosuffisance à une approche fondée sur le marché dans les années 1990

#### A – Pourquoi réformer la PAC ?

La réforme de la PAC relève de contraintes internes et externes. En interne, elle découle essentiellement d'une surproduction agricole. Son système avait encouragé la constitution de surplus assez importants, car certifiés d'un bon prix d'achat. En conséquence, [l'offre](#)



[excède structurellement la demande](#) dès les années 1970. Des ajustements ont eu lieu depuis 1968 et le plan du commissaire Sicco Mansholt, qui prévoyait la suppression de millions d'hectares et des plus petites exploitations, mais ils n'ont eu que peu d'effets hors de leurs secteurs. Les réformes dans le lait ou les céréales étaient surtout basées sur la restriction de l'offre et/ou des quantités maximales garanties mais sans remise en cause réelle de l'instrument central qu'était le prix garanti.

Dans les années 1980, la PAC acquiert une réputation de secteur difficile à réformer. Les libéraux soutiennent qu'elle fausse le marché en maintenant les petits producteurs au détriment de la rationalisation par les exploitations les plus intensives. Les interventionnistes arguent qu'elle fournit trop de soutien pour les marchés, favorise une iniquité des transferts sociaux (puisque basés sur la production) et ne rapproche pas assez les niveaux de revenus entre pays de la CEE. Victime de son succès, elle a entraîné des dépenses budgétaires élevées (frais d'achat et de stockage + incapacité à contrecarrer la hausse continue), limitant le développement d'autres politiques comme le développement régional dont les besoins s'accroissent avec l'entrée de la Grèce en 1981 et de l'Espagne et du Portugal en 1986.

Cet élément se retrouve aussi avec la fin de l'inertie et l'arrivée de [l'équipe de Jacques Delors](#) à la Commission - convaincue que le système PAC met à mal la construction européenne en général et obstruait le budget pour les nouvelles ambitions communautaires. Les prix d'achats garantis, générateurs d'inefficacités, compliquaient le financement pour les besoins sociaux ou d'aménagement du territoire. Le tout corrélé à une nouvelle sociologie de la fonction publique communautaire. Surtout, la PAC a été créée quand le besoin d'importer était

criant, alors que dans les années 1970-1980 voient l'autosuffisance atteinte ; et les ressources tirées des droits de douanes diminuer en conséquence. Autant de raisons qui font émerger dès 1985 un « livre vert » par la commission qui propose déjà la réorientation par le marché. Il ne sera pas suivi d'effets immédiats mais préfigure la réforme de 1992.

La contrainte externe vient des négociations internationales et du système de subventions aux exportations, critiqué – entre autres - par les États-Unis, qui dans ce contexte-là, connaissaient des difficultés à écouler leur production sur les marchés mondiaux... La préférence communautaire était mal perçue, d'autant plus que la CEE importe de moins en moins et dispose d'ajustements variables signifiant que, même quand le prix intérieur baisse, les exportateurs hors-UE n'en profitent pas car le tarif commun compense. De plus, il était possible d'exporter sans faire baisser prix intérieurs quand le marché communautaire était engorgé (les « restitutions » : le prix garanti compensait la différence avec le prix effectif vendu à l'étranger). La pression des autres pays exportateurs nets (le « groupe de Cairns ») sur les Européens ainsi que les menaces de ne pas poursuivre les discussions sur les autres volets des accords GATT [ont incité les Douze](#) à déclencher une réforme de la PAC. La CEE voulait cet accord pour ses autres volets commerciaux, qui répondent aux besoins des autres secteurs ; tout comme pour conserver sa posture libre-échangiste. Enfin, la Guerre Froide est finie et l'idée d'autonomie perd en vigueur, au profit d'une focale portée sur les « dividendes de la paix ».

## **B – 1992 et le renforcement du prisme du marché**



L'inspiration d'un changement de paradigme dans la PAC remonte à des travaux de l'OCDE dans les années 1970-1980 qui ont [modifié l'approche de la question agricole](#), en ne l'envisageant plus selon des critères nationaux et de revenus agricoles mais au regard des seuls effets sur le commerce international et sa maximisation. Ce faisant, l'OCDE a été chargée d'évaluer le lien entre les politiques agricoles domestiques et le commerce mondial et ces travaux ont été mobilisés durant les négociations par les pays désireux de changer les règles du GATT. La CEE dut suivre le mouvement avec la [réforme dite « Mac Sharry »](#) qui reprend les idées de l'OCDE, notamment les aides directes découplées. Une première mouture fut rejetée par le Gouvernement français (et la FNSEA) qui craignait une forte perte de subsides. La Commission proposa quelque temps après un nouveau texte, plus acceptable, mais [sans changer l'ambition générale](#).

Ce dernier consacre notamment la diminution du poids budgétaire de la PAC en baissant les prix garantis, et en compensant cela par des paiements directs aux producteurs, proportionnels à la taille des exploitations. L'objectif était de procurer à chaque exploitant le même degré d'investissement public avec un système d'aides calculées individuellement. Le système évolue donc de par sa plus grande intelligibilité et sa meilleure imputabilité, les montants versés étant moins opaques que les prix garantis, car calqués sur la surface d'exploitation. En sus, d'autres mesures nouvelles sont apportées, comme le conditionnement au respect du gel d'une partie des terres afin de faire face à la surproduction ; dans un contexte d'évolution des cultures, de chute de la part de l'agriculture dans l'emploi total et d'augmentation de la taille des exploitations. En outre, les aides ne sont données qu'à

condition d'une surface minimum exploitée. En revanche, cette « nouvelle PAC » pouvait apparaître comme une prime indirecte à l'élevage intensif, le montant de la prime à l'herbe, censé dissuader l'intensification, n'est que de 350F/hectare, contre 2500F/hectare pour la prime au maïs.

Notons que ces mesures n'ont pas été considérées comme des mesures de distorsion par le GATT car la majorité des mesures européennes entre dans la « boîte verte », celle qui n'est considérée comme nuisant aux échanges ; les autres : « bleue » et « orange » sont minoritaires et visent à être réduites. Le [changement de philosophie](#) est assez fort : on passe de l'aide au produit à l'aide au revenu.

## **2 – Quand le marché ne peut tout résoudre: considérer l'environnement au tournant du millénaire**

### **A – La perspective de l'élargissement et la réforme de 1999**

La réforme de 1999 dite « accord de Berlin », poursuit les mêmes objectifs que celle de 1992, et vise à continuer l'action entreprise au début de la décennie en préparant aux prochaines négociations de l'OMC. Il s'agit également d'imaginer l'intégration des anciennes économies populaires d'Europe de l'Est, tout comme de répondre aux scandales sanitaires et alimentaires des années 1990 (vache folle).

Elle comprend notamment une baisse des prix garantis en les alignant sur les cours mondiaux et en diminuant les restitutions aux exportations pour pouvoir exporter sans subventions. La jachère est pérennisée comme moyen de contrôle de l'offre et les agriculteurs reçoivent une incitation à la pluriactivité pour l'entretien des espaces ruraux. Une compensation, mais avec une



limitation du nombre d'animaux éligibles. Dans le même esprit, les primes à l'arrachage sont renforcées et l'UE poursuit le développement d'une politique de qualité (produits du terroir, labels...).

Un autre aspect est l'introduction de l'éco-conditionnalité dans l'octroi des aides. En d'autres termes le respect d'exigences environnementales est pris en compte tout comme des critères l'emploi de la main d'œuvre, de marge brute et de montant perçu d'aides directes. Le développement rural est institué comme [« deuxième pilier » de la PAC](#), afin d'aider aussi les régions les plus favorisées, tout en maîtrisant le budget. Le premier pilier reste entièrement financé par l'UE alors que le deuxième est cofinancé avec les EM.

À travers ces deux réformes majeures, le poids de la PAC dans le budget européen est passé de près de 70 % dans les années 1980 à moins de 50 % depuis 2000. L'objectif de la réforme de 1992 a donc été atteint : faire baisser substantiellement la part de la PAC, et donc consacrer davantage de marges de manœuvre pour financer d'autres domaines. Cet accent mis sur l'éco-conditionnalité traduit un changement au sein même des institutions européennes. Ayant fait davantage de place aux représentants environnementalistes au détriment du secteur agricole, la DG AGRI a évolué, notamment avec le [« rapport Buckwell »](#) : la rémunération des agriculteurs était ici imaginée comme exclusivement liée à l'entretien des espaces ruraux, les fonctions de production ne devant répondre qu'aux signaux du marché. Si ces préconisations ont été in fine adoucies, elles reflètent la montée en puissance d'autres acteurs dans l'élaboration de la PAC (DG Environnement, ONG...). La concertation politique avec les seules organisations agricoles [n'est donc plus prioritaire](#).

## **B – La réforme de 2003 : entre conditionnalité renforcée et réponse aux (nouvelles) critiques**

Le 26 juin 2003, les encore-quinze adoptent « l'accord de Luxembourg », qui vise à réduire certaines critiques lancinantes faites à la PAC, notamment les prix élevés et les subventions aux exportations constituant des distorsions de concurrence mais aussi à la critique des écologistes considérant la PAC comme profitant aux grandes exploitations et à la surproduction. L'objectif sous-jacent est de se rapprocher des préoccupations des consommateurs sur les pollutions et des utilisations de ressources par l'agriculture et justifier la dépense de fortes sommes pour une petite partie de la population. L'entrée des nouveaux EM est aussi avancée car l'élargissement de 2004 à des pays encore très agricoles risque de faire croître les dépenses si rien ne change. Enfin, il s'agit d'inclure toutes les mesures de la PAC dans la [« boîte verte »](#) de l'OMC.

La nouvelle réforme est axée autour de plusieurs points comme le découplage entre production et aides. La plupart des aides directes perçues par les agriculteurs sont remplacées par un paiement unique indépendant de la production mais contesté par les syndicats agricoles pour leur assimilation à de l'assistanat. D'une incitation à produire, on se dirige vers une incitation à maintenir de bonnes conditions agronomiques et environnementales. Cela peut couvrir : maintien des prairies, irrigation raisonnée, entretien des terres...

En corollaire, la diminution des paiements directs aux grandes exploitations est actée pour remédier à la critique d'une PAC anti-sociale profitant aux plus gros (70% des aides pour 20% des exploitations), et dégager



des moyens pour le développement rural et les jeunes agriculteurs. Par ailleurs, les prix garantis baissent pour certains produits, comme le lait, le beurre ou le riz. Aussi, le fonds unique FEOGA disparaît en 2007 et est remplacé par les FEAGA (premier pilier) et le FEADER (second pilier).

Les agriculteurs se voient donc imposer non seulement le respect des mesures environnementales de l'éco-conditionnalité, mais en plus ils ont de nouvelles responsabilités qui conditionnent l'octroi des aides. On passe ainsi d'un aspect environnemental facultatif et secondaire à un mécanisme obligatoire et généralisé, mais qui ne fait que reprendre des incitations déjà évoquées. Deux régimes se complètent, entre sanction en cas de non-respect des obligations et récompense de l'engagement vertueux, le tout montrant un dépassement du seul cadre environnemental.

### **3 – Comment essayer de concilier toutes les priorités : l'affirmation d'une PAC multifonctionnelle depuis 2013**

#### **A – La réforme de 2013 comme synthèse des évolutions**

Mentionnons ici que le traité de Lisbonne (2009) entraîne des modifications concernant la PAC. Parmi elles, on peut citer le passage de l'agriculture dans le domaine de compétence partagée entre l'UE et les États membres, alors qu'elle relevait de la compétence de la Communauté. De plus, les questions agricoles sont soumises à la procédure législative ordinaire et non plus de consultation, ce qui renforce les pouvoirs du Parlement européen. En parallèle, durant ces années-là se développe une approche moins compartimentée entre échelon européen et

national, avec une volonté de la Commission de mieux suivre et analyser la mise en œuvre de la PAC par les États-membres et d'en rendre compte (passage d'une logique top-down, imposée d'en haut, à une logique bottom-up provenant du terrain).

La réforme de 2013 se place dans un contexte de pressions environnementales croissantes et de nouveaux scandales alimentaires. Elle reprend les grandes idées à l'origine des précédentes retouches législatives en favorisant encore davantage les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (diversification des cultures, préservation des paysages, superficie minimale de prairies permanentes). Citons par exemple un recouplage partiel des instruments autour d'objectifs spécifiques avec un système de paiements par étapes comprenant sept composantes (paiement de base additionné de primes additionnelles : écologie, jeunes agriculteurs, zone naturelle contrainte...).

La flexibilité des aides entre piliers est renforcée et les mesures de contrôle de l'offre sont supprimées: le régime du lait en 2015, les droits de plantation des vignobles en 2016 et les quotas sucriers en 2017. La conditionnalité est maintenue, mais ne représente que 70% des paiements, les 30% restants étant liés au « verdissement », c'est-à-dire un paiement additionnel aux pratiques bénéfiques pour le climat.



## **B – En guise de bilan global : l'élargissement conséquent du champ d'action de la PAC**

Les règlements après 2013 modifient certains aspects, en créant un instrument de compensation en cas de baisse des revenus d'une région entière (sécheresse, inondations...) ; en institutionnalisant l'approche Bottom-up ; en évoquant la reconstruction du potentiel agricole endommagé par les dégâts climatiques ou bien encore en accentuant sur la reforestation, le développement touristique et technologique des zones rurales, le bien-être animal et la lutte contre le changement climatique. Autant d'aspects qui ont élargi le spectre de la PAC bien au-delà de ce qui était prévu dans les années 1960 et qui assument un changement de braquet depuis les années 1990.

Le plan de 2020, présenté dans le cadre du Green Deal de la Commission et du plan « [Farm to fork](#) » porte sur la PAC jusqu'en 2027, se place dans un contexte différent de 2013 : recul du multilatéralisme, reprise post-pandémique et retrait du Royaume-Uni. Notons que ce plan ne change pas la répartition des rôles à l'œuvre depuis 1992, soucieux de la subsidiarité entre UE et EM et actant l'abandon de la stabilisation centralisée. L'UE ne définit que le minimum nécessaire pour éviter les distorsions (orientations, instruments, objectifs indicateurs d'évaluation) alors que les EM ont davantage de liberté de décision et d'allocation des fonds (amortir les éventuels chocs). Chaque pays a donc dû présenter à la Commission un plan national calqué sur ces orientations. [Le plan français](#) prévoit ainsi de renforcer la conditionnalité écologique, les prairies et les haies, soutenir davantage les petites productions, le bio, les territoires en difficulté (montagne), les jeunes agriculteurs et réduire

les intrants. Covid oblige, le mot « résilience » est présent aux côtés « d'autonomie » et, in fine, des [mesures d'assouplissement](#) sont adoptées suite aux protestations de janvier 2024.

En conclusion, et malgré ses [évolutions notables](#) ayant érodé son ambition purement tournée vers l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire, la PAC n'a pas disparu de l'agenda politique européen. Le contexte actuel ainsi que les évolutions géopolitiques et les leçons du Covid en matière de « souveraineté » le démontrent. Dans les années 1990, la focale était portée sur une dimension commerciale et de favorisation du libre-échange via un changement complet de paradigme allant du soutien à la production au soutien au revenu. En un sens, la PAC avait « trop bien fonctionné » et était excédentaire. Les premières mesures en matière environnementale et de multifactorialité pavaient la voie mais sans être prédominantes ni vraiment obligatoires. Le tournant écologique et de durabilité arrive dans les années 2000 et perdure jusqu'à aujourd'hui entérinant une autre façon de penser l'agriculture. Le soutien est désormais axé sur la manière de produire et tout ce qui va autour et non plus sur ce qui est produit. La seule permanence semble résider dans les critiques qui lui sont adressées : surcroît administratif et bouc-émissaire de la baisse des prix d'un côté, perpétuation de pratiques productivistes et reconduction de pesticides controversés de l'autre.



## QUEL BUDGET POUR LA PAC DANS LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL?

Par Aurélien Jean, diplômé du Master 2 de Sciences Po Affaires européennes, stagiaire aux greffes du tribunal de la Cour de Justice de l'Union européenne et membre des jeunes du CRSI

Le budget européen est un édifice à deux têtes. D'un côté, il y a la procédure législative annuelle, avec un vote au Parlement, un accord au Conseil et une déclinaison des priorités législatives et administratives de l'Union. De l'autre, ladite procédure annuelle est encadrée au sein d'un ensemble global pluriannuel - une forme de « [super-budget](#) » négocié sur sept ans et qui permet d'estimer *grosso modo* quel sera le montant du budget européen sur cette période. C'est le [Cadre Financier Pluriannuel](#) (CFP). Il peut être revu (et augmenté) à mi-parcours, comme en 2023, mais les grands arbitrages et ordres de grandeur se décident dès le départ. Actuellement, nous évoluons dans le CFP 2021-2027, doté de 2070 milliards d'euros, mais la Commission européenne a présenté le 16 juillet 2025 sa [proposition pour le prochain CFP](#) qui s'étalera entre 2028 et 2034.

Sur ces 2070 milliards, environ 800 proviennent du plan de relance commun de 2020 (*Next Generation EU* - NGEU). Le reste, 1270 milliards, correspond peu ou prou au budget initial en ce compris les aides à l'Ukraine. Si l'agriculture a longtemps été le principal budget de l'Europe - jusqu'à trois-quarts du budget pour la PAC - aujourd'hui, les diverses mesures agricoles et environnementales représentent environ 378 milliards d'euros en paiements directs, soit à peine un tiers du total. C'est le résultat des diverses réformes opérées dans la politique agricole, tout comme de la montée en puissance d'autres priorités telles que la cohésion ou la sécurité. Ainsi, la politique de cohésion représente 426 milliards d'euros et la sécurité/défense/migration environ 45

milliards. L'aide au développement et les relations de voisinage comptent pour 113.7 milliards et les dépenses pour le marché unique et l'innovation se portent à environ 150 milliards d'euros. L'agriculture reste donc le deuxième budget européen, même si le poids en proportion du total pour le soutien à l'agriculture s'est fortement étioilé. C'est encore plus net si l'on considère l'affectation des aides du NGEU et celles permises par la révision à mi-parcours du CFP - peu orientées vers le secteur agricole.

Pour la suite, il importe de mentionner que les négociations européennes sont très rudes, chaque EM veut maximiser son retour et limiter ses dépenses. De surcroît, [les dépenses prioritaires ne manquent pas](#), alors que la défense est appelée à être substantiellement recapitalisée en moyens et que la préservation du modèle social figure dans les *leitmotivs* de nombreux pays. Il faut aussi garder en tête le remboursement des emprunts communs contractés dans l'après-Covid (750 milliards d'euros, remboursement débutant en 2028). En outre, l'Union est en retard sur d'autres grandes puissances : trop peu de dépenses en recherche, en investissement ou en adaptation au changement climatique. *In fine*, le principal avantage du CFP - son caractère fixe et préprogrammé - est aussi sa faiblesse : il évite les dérapages non financés mais ne permet aucune marge de manœuvre, *a fortiori* quand certains EM exigent des rabais sur leur contribution.

C'est ainsi que le projet de CFP présenté par la Commission le 16 juillet 2025 prévoit un montant de 300 milliards pour la PAC pour la période 2028-2035. Cela correspond à [une](#)



[baisse de 20%](#) en comparaison du précédent CFP pour les agriculteurs et les pêcheurs. Ce montant correspond à une enveloppe fixe, non susceptible de réaffectation et qui pourra être indexée en fonction de l'évolution des prix selon une méthode de calcul qui dépendra du taux d'inflation constaté. Les 300 milliards représentent de plus un minimum, que chaque EM pourra choisir de compléter. Une autre grande nouveauté est la simplification du [nombre de programmes](#) : de 540 (sectoriels) à 27 (nationaux)... entraînant la fusion des allocations PAC et du Fonds social européen dans de vastes plans nationaux, avec un pouvoir d'allocation des EM renforcé. Des réserves sont aussi prévues en cas de crise.

[Les eurodéputés](#) ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet, et ont fermement rejeté l'idée d'un fonds unique – craignant de perdre en transparence et en unité, de limiter *in fine* le pouvoir de l'échelon européen et d'opérer une « *renationalisation* ». Par ailleurs, la baisse des montants mécontente une bonne partie de l'hémicycle. Certains EM semblent aussi réticents, tant sur la baisse du montant que sur le véhicule employé, tels la France et sa ministre Annie Genevard qui craint que le budget ne soit « *raboté de mois en mois au gré des diverses priorités du moment* ».

Ce projet de budget s'accompagnerait en même temps d'une [révision de la PAC](#)

impliquant une [refonte du système](#) de conditionnalité aux paiements (environnement, social, bien-être animal...), des aides renforcés pour les jeunes agriculteurs et l'innovation et un meilleur ciblage des bénéficiaires (soutien au revenu basé sur la surface, action agroenvironnementale, paiements pour contraintes naturelles...). La Commission superviserait l'ensemble via des recommandations adoptées pour chaque EM. [Un autre texte](#) présenté le même jour a trait aux [stocks de produits agricoles](#), à la protection des termes liés à la viande et un soutien pour certains secteurs jugés important pour l'atteinte des objectifs de la PAC.

Dans tous les cas, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles prévoient de rester très vigilants quant à l'évolution de la situation – au besoin par [de nouvelles mobilisations](#) d'ampleur déjà soutenues par une partie du spectre politique. Le projet de CFP, qui n'est qu'une proposition, doit désormais passer par un long et tortueux chemin - où beaucoup de choses peuvent encore changer - et qui impliquera EM, eurodéputés et représentants d'intérêts avant d'entrer en vigueur.



## LE CRSI EN RÉGION

### CRSI OCCITANIE

Le groupe CRSI Occitanie a été créé en janvier 2025 par Guillaume Faure. Il réunit aujourd'hui 22 membres venant de secteurs d'activités très différents dans toute la région Occitanie : chefs d'entreprises, techniciens, pompiers, gendarmes, enseignants, experts en cybersécurité, directeurs de centre de santé, infirmiers, enseignants, agents territoriaux, retraités, etc.

Le groupe se retrouve tous les mois, en format "hybride" (présentiel et visioconférence). Sa force est en grande partie liée à cette pluriactivité qui nous permet d'avoir des travaux et des échanges très constructifs sur les différents thèmes qui sont abordés.



### CRSI GRAND OUEST

Sous l'impulsion de Wilfried Plenck, référent régional, et avec le soutien de son président Thibault de Montbrial, le CRSI Grand Ouest poursuit sa structuration et affirme son ambition d'agir en faveur d'une société plus résiliente et innovante.

Depuis plusieurs mois, les ateliers successifs ont permis de réunir des experts, acteurs de terrain, décideurs publics et représentants de la société civile autour de problématiques sociales, économiques et sociétales majeures, avec un objectif clair : proposer des solutions concrètes, adaptées aux réalités régionales, et porter une voix indépendante et constructive dans le débat public.

# RECEVEZ NOS DERNIERS TRAVAUX VIA LA NEWSLETTER HEBDOMADAIRE


[Qui sommes-nous ?](#)
[Actualités](#)
[Nos travaux](#)
[Nous suivre](#)
[Adhérer](#)

## Nous suivre

### Nous contacter

Centre de Réflexion  
sur la Sécurité Intérieure

10 rue Cimarosa - 75116 PARIS

tdm@crsi-paris.fr  
secretariat@crsi-paris.fr

### Réseaux sociaux



### Être informé de nos publications et événements

Votre adresse e-mail est uniquement utilisée pour vous envoyer notre newsletter et des informations sur les activités du CRSI. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement inclus dans la newsletter.

Email\*

J'accepte les termes et conditions de votre politique de protection de données

S'inscrire à notre newsletter

Formulaire sécurisé par Google Recaptcha V3



## ILS NOUS SOUTIENNENT



### MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - © Juillet 2025 - Tous droits réservés

Directeur de publication : Thibault de Montbrial

Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney, Juliette Malguy, Mayeul de Fontenay, Jeanne Frebault

Crédit photos : Agence Parnasse, Nexus, Unsplash

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure

Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France

Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr



